



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.64 7 décembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 64e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 novembre 1989, à 15 heures

Président:

M. FEYDER (Vice-Président)

(Luxembourg)

puis:

M. HURST (Vice-Président) (Antigua-et-Barbuda)

Hommage à la mémoire de M. Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République fédérale islamique des Comores

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secultaire général [37] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

89-64472/A 1810v 1824v (F)

En l'absence du Président, M. Feyder (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20.

HOMMAGE À LA MEMOIRE DE M. AHMED ABDALLAH ABDEREMANE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ISLAMIQUE DES COMORES

Le <u>PRESIDENT</u>: Avant de passer à l'examen du point inscrit à l'ordre du jour de la séance de cet après-midi, je voudrais inviter l'Assemblée générale à rendre hommage avec moi à la mémoire de S. E. M. Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République fédérale islamique des Comores.

C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris ce matin la mort tragique du Président Abdallah. Le souvenir du Président Abdallah restera gravé dans nos mémoires pour la manière éclairée dont il a dirigé son pays et le soutien qu'il a apporté à la cause de la paix et de la justice dans le monde. Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant des Comores de transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Comores ainsi qu'à la famille du disparu.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le <u>SECRETAIRE GENERAL</u>: C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris la disparition tragique du Président de la République fédérale islamique des Comores, S. E. M. Ahmed Abdallah Abderemane.

Le Président Abdallah a assumé les hautes fonctions de chef d'Etat de la République fédérale islamique des Comores pendant 10 ans, période durant laquelle il a acquis la haute estime non seulement de son peuple, mais aussi de la communauté africaine et internationale, en raison de la grande sagesse et modération avec lesquelles il a oeuvré au développement pacifique de son pays.

Je tiens également à rendre hommage au Président Abdallah pour son attachement aux principes et idéaux de la Charte et pour son ferme soutien à l'oeuvre des Nations Unies. Durant son mandat, le Président Abdallah a d'ailleurs tenu à visiter plusieurs fois le Siège de notre Organisation et j'ai eu l'honneur de le recevoir et d'apprécier personnellement ses hautes qualités de chef d'Etat.

En ces circonstances douloureuses, je tiens à adresser à la famille du disparu, au peuple et au Gouvernement comoriens, mes condoléances les plus sincères à l'occasion de cette grande perte.

Le <u>PRESIDENT</u>: J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire du Président Abdallah.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne la parole au représentant du Lesotho, qui parlera au nom du Groupe des Etats africains.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais): La semaine dernière, j'ai eu le triste devoir de transmettre à l'Assemblée le message de condoléances à l'occasion de la mort prématurée de M. René Moawad, Président du Liban. Une semaine s'est à peine écoulée, et je dois encore une fois transmettre un autre message de condoléances, au nom du Groupe africain et de mon pays, à la suite de la mort prématurée de M. Ahmed Abdallah Abderemane, qui était le chef d'Etat de la République fédérale islamique des Comores.

Au nom du Groupe africain et de mon pays, je dirai que nous avons applis avec choc et consternation que le chef d'Etat avait perdu la vie de façon tragique et prématurée dans ce qui semble avoir été une tentative de coup d'Etat.

M. Abdallah est devenu le premier chef d'Etat de la République fédérale islamique des Comores en 1975. Il est revenu au pouvoir et est devenu Président de la République islamique des Comores en mai 1978. Il détenait aussi les portefeuilles de Président du Service politique militaire, de Ministre de la défense et de Ministre de la justice et de la fonction publique et il avait remanié la structure de son gouvernement en février 1982.

Il est très préoccupant de voir que des différends politiques internes peuvent justifier l'assassinat de ceux qui ont des points de vue opposés sur des questions. Le Groupe africain considère cet acte de la part de ceux qui l'ont commis comme le gaspillage injustifié et lâche d'une vie précieuse. Nous nous demandons pourquoi des moyens pacifiques n'ont pas été adoptés pour résoudre le ou les problèmes existants car ces moyens auraient été appréciés par tous les peuples qui chérissent les idéaux de démocratie.

L'Afrique pleure cette perte d'un dirigeant africain et partage la douleur du Gouvernement et du peuple de la République des Comores. Nous n'oublions pas les membres de la famille et les proches parents du défunt chef d'Etat et de ceux qui sont morts avec lui. Nous leur transmettons nos condoléances sincères. Que son âme et l'âme de ceux qui ont péri avec lui reposent en paix.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant du Brunéi Darussalam, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Asie.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais): En ma qualité de président du Groupe des Etats d'Asie pour le mois de novembre, je souhaite exprimer notre profonde tristesse à la suite de la mort soudaine du Président Ahmed Abdallah Abderemane de la République fédérale islamique des Comores.

Au moment où le monde connaît une paix et une tranquillité relatives, les circonstances tragiques qui entourent sa mort nous remplissent de tristesse. A l'occasion de cette perte déplorable, je tiens à transmettre, au nom du Groupe des Etats d'Asie, nos plus sincères condoléances à la famille du regretté Président, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple des Comores.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais): Au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, je tiens à exprimer nos sincères condoléances à la délégation de la République fédérale islamique des Comores à la suite de la mort tragique du Président Ahmed Abdallah Abderemane. Sa disparition soudaine constitue une perte grave pour le peuple des Comores, car le Président Abdallah a consacré toute son énergie au progrès et au mieux-être de son peuple. Comme le peuple des Comores et l'ensemble de la communauté internationale, nous sommes atterrés par le crime brutal qui a fauché la vie d'un remarquable politicien et homme d'Etat.

Je saisis cette occasion pour demander au représentant de la République fédérale islamique des Comores de transmettre nos paroles de sincère sympathie à la famille éprouvée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République islamique des Comores.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant de Sainte-Lucie, qui parlera au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. FLEMMING (Sainte-Lucie) (interprétation de l'anglais): C'est avec un profond et sincère regret que, au nom des membres du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, j'exprime nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple des Comores à la suite de la mort prématurée du Président Ahmed Abdallah Abderemane.

Dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous admirions depuis longtemps son leadership et nous compatissons avec le peuple des Comores qui, nous le savons, pleurera longtemps ce grand homme d'Etat. En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous sommes particulièrement bouleversés par la façon dont le Président Abdallah a trouvé la mort.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, qui va parler au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

M. TELLMANN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Les délégations du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats ont été atterrées et attristées d'apprendre l'assassinat tragique du Président Ahmed Abdallah Abderemane. M. Abdallah était un dirigeant hautement respecté de son pays et de son peuple.

Cet acte ignoble prive le monde d'un grand dirigeant et le peuple des Comores d'un timonier éclairé.

En cette heure tragique, nos plus sincères condoléances accompagnent le peuple des Comores. Au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je voudrais transmettre nos plus sincères condoléances aux familles éprouvées, au peuple et au Gouvernement des Comores, ainsi qu'à nos collègues de la délégation comorienne.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït, qui va parler au nom du Groupe des Etats arabes.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Le monde arabe pleurait la semaine dernière la mort prématurée du Président René Moawad du Liban. Aujourd'hui, le continent africain pleure la perte prématurée de l'un de ses dirigeants. C'est là le sort de ceux qui luttent pour leurs peuples.

Le Groupe des Etats arabes aux Nations Unies a été atterré par la nouvelle tragique de l'assassinat du Président Ahmed Abdallah Abderemane des Comores, qui défendait les nobles causes de son pays, dirigeait son peuple au sein de la famille islamique et africaine et s'intéressait aux affaires internationales, surtout à l'instauration de la paix et de la stabilité non seulement sur le continent africain mais également dans le monde entier.

A la suite de cet événement tragique et de cette perte immense, nous transmettons nos profondes condoléances au peuple amical des Comores, qui a lutté longtemps pour la liberté. Nous demandons à Dieu d'aider le peuple des Comores à surmonter les conséquences de cette grande tragédie alors qu'il continue d'oeuvrer à la réalisation de la stabilité politique et du progrès économique de son pays.

Le Groupe des Etats arabes prie la délégation de la République fédérale islamique des Comores de transmettre à la famille éprouvée nos plus profondes condoléances. Que son âme repose en paix et que Dieu donne du courage au peuple musulman des Comores.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui parlera au nom du pays hôte. M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais): En tant que représentant du pays hôte, je tiens à exprimer la condamnation la plus énergique du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de l'assassinat de M. Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République fédérale islamique des Comores. En poste depuis 1978, le Président Abdallah a incarné la stabilité dans la région. Le Gouvernement des Etats-Unis déplore ce recours à la violence plutôt qu'à des actes pacifiques pour résoudre des divergences d'ordre politique. Je demande que les condoléances les plus sincères du Gouvernement des Etats-Unis soient transmises à la famille du Président Abdallah, au Gouvernement des Comores et au peuple comorien tout entier à l'occasion de cette mort tragique.

Le <u>PRESIDENT</u>: Je donne maintenant la parole au Représentant permanent des Comores.

M. MOUMIN (Comores) (interprétation de l'anglais): Au nom de mon gouvernement et en mon propre nom, je tiens à remercier tous les représentants des expressions de sympathie adressées à mon gouvernement et à mon peuple, ainsi qu'à la famille de feu notre président. Nous partageons tous le même sentiment d'horreur devant cet acte odieux accompli, non pour des motifs politiques, mais par vengeance personnelle. L'assassinat de mon président ne reposait sur aucun mobile politique. Il s'agit d'une vengeance purement personnelle, et nous ne pouvons que regretter et condamner tout acte de ce genre.

Au nom de mon peuple, je remercie une fois encore tous les représentants de cette manifestation de sympathie en cette heure de tristesse.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT: RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/690 et Add.1, A/44/731, A/44/737)

Le <u>PRESIDENT</u>: Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer de clore la liste des orateurs qui voudraient parler sur ce point demain à midi. Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u>: En conséquence, je demande aux représentants qui souhaitent participer au début d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs aussitôt que possible.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Voilà maintenant presque deux ans que le monde traverse une période de changements et d'événements positifs sans précédent, résultat de la détente dans les relations entre les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Les événements ont transformé les relations entre les grands blocs internationaux du monde, les faisant passer d'une situation d'affrontement fondée sur la suspicion et la méfiance à des relations fondées sur un désir de coopération et de coexistence reposant sur la confiance et la conviction que l'humanité partage un destin commun et qu'il est nécessaixe d'affecter et de réorienter les forces et les ressources afin de développer l'économie et de relever les défis qui s'y rattachent. Certaines des conséquences les plus marquantes de ces événements positifs se trouvent dans la solution de certains problèmes régionaux qui étaient sur le point de menacer la paix et la sécurité du monde, tels que la question de Namibie, la question de l'Afghanistan et la situation en Amérique centrale.

Il est regrettable qu'un vent de changement et un esprit positif ne se soient pas encore fait sentir au Moyen-Orient et n'aient pas influencé la situation dans cette région. Cette situation n'a pas changé et présente toujours un caractère explosif et instable.

Le Secrétaire général a bien décrit la situation au Moyen-Orient dans son rapport, quand il a dit :

"Comme nous ne le savons tous que trop bien, le Moyen-Orient est une région au caractère explosif et les événements ou les tendances qui s'y manifestent à un endroit donné ont presque invariablement des répercussions ailleurs. Pendant des années, j'ai dit qu'il y avait peu de questions sur la scène internationale qui soient aussi complexes et aussi potentiellement dangereuses que le conflit arabo-israélien. Il en est encore ainsi aujourd'hui."

(A/44/737, par. 43)

Si la situation n'évolue pas au Moyen-Orient, elle deviendra sans aucun doute encore plus dangereuse, étant donné l'importance stratégique de cette partie du monde, qui constitue un élément important de la stabilité, du bien-être et du progrès dans le monde entier en raison de ses composantes sociales, économiques, humaines, historiques et géographiques.

M. Abulhasan (Koweit)

Si l'on se demande pourquoi la situation au Moyen-Orient n'a pas encore subi l'influence du nouveau climat positif qui imprègne la plus grande partie du monde, il est facile de constater qu'Israël en est la cause, avec la philosophie de son entité expansionniste, avec ses objectifs stratégiques dans la région et sa politique d'agression qui ne tiennent compte ni des frontières, ni des conventions, ni des coutumes.

C'est la question de Palestine qui est à l'origine de la situation au Moyen-Orient. C'est elle qui est le centre, le coeur et l'essence du problème de la région.

Cette question est d'autant plus complexe qu'Israël accentue sa politique d'expansionnisme. Il rejette toute solution. Le climat positif qui règne sur le plan international n'a pas d'influence sur sa solution, étant donné l'obstination et l'arrogance d'Israël, ainsi que l'incapacité de l'Organisation, représentée par le Conseil de sécurité, de prendre les mesures efficaces qui s'imposent pour contraindre cette entité à respecter les résolutions des Nations Unies, qu'elles concernent la Rive occidentale et la bande de Gaza, la ville d'Al Qods Al Charif, les hauteurs syriennes du Golan arabe occupé ou le Sud-Liban. La population des territoires occupés par Israël depuis 1967 vit à la merci d'un régime qui s'appuie sur la force militaire brutale, un régime qui ne connaît ni droit, ni charte, ni coutumes, un régime qui n'éprouve aucun scrupule à perpétrer les pires atrocités pour asseoir son occupation. Sa force militaire s'est étendue pour attaquer des positions dans des Etats arabes situés à des milliers de kilomètres de lui et loin des territoires arabes occupés, comme Bagdad et Tunis. Il n'éprouve aucun scrupule à mettre au point ou à utiliser tout type d'armes ou à les essayer d'une manière qui constitue un acte d'agression contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité des Etats arabes. Ce fut notamment le cas lorsque Israël a lancé un missile qui est venu s'abattre sur la côte libyenne.

Tandis que le peuple palestinien poursuit sa juste lutte pour recouvrer ses droits historiques sur la terre de ses ancêtres, son dirigeant légitime, incarné par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, a été à l'origine de plusieurs initiatives de paix. Les Etats arabes ont, au cours de réunions au sommet, proposé des plans de paix d'ensemble fondés sur la justice et la légitimité internationale. Pourtant, Israël, fidèle à son habitude, ne s'est pas contenté de faire obstacle aux efforts de paix et de les vider de leur substance, il s'est obstiné à adopter une position de rejet à l'égard d'un règlement juste et à poursuivre ses pratiques inhumaines dans les territoires occupés, des pratiques dont les médias ont rendu compte par des détails atroces et qui sont dénoncés dans les rapports de toutes les organisations des droits de l'homme.

Nous nous demandons encore comment les dénonciations et les vagues d'indignation internationale peuvent conduire à des mesures pratiques et à des actes concrets au moment où l'Intifada héroïque entre dans sa troisième année et où les occupants israéliens continuent de tirer avec des balles réelles sur les

enfants et d'autres Palestiniens sans défense, de démolir leurs foyers et d'exproprier leurs biens, d'imposer une politique de privation et d'affaiblissement économique, de maintenir en détention des milliers de personnes, d'utiliser des gaz asphyxiants, d'expulser des citoyens et de prendre des mesures de châtiment collectif internationalement réprouvées.

L'occupation israélienne es s'est pas contentée de tels actes, elle est allée jusqu'à faire outrage aux sentiments religieux de ses victimes et du milliard de musulmans à travers le monde en attaquant, désacralisant et profanant leurs Lieux saints. Les actes que les sionistes commettent contre les Lieux saints islamiques d'Al Qods Al Charif et des mosquées dans d'autres parties des territoires occupés constituent un crime odieux face auquel tous les Etats et organisations doivent réagir avec fermeté. Cette conduite immorale n'est pas un sujet de préoccupation pour les seuls musulmans, mais pour tous les peuples qui respectent les religions et les livres saints et sont attachés aux principes et aux valeurs de l'homme.

Ces actes sionistes coutumiers nous rappellent qu'il y aura 14 ans, ce mois-ci, l'Assemblée générale adoptait une résolution où elle stipulait que le sionisme était une forme de racisme et de discrimination raciale. Au terme de cette résolution, Israël est devenu le deuxième Etat, après l'Afrique du Sud, à être qualifié de raciste par la communauté des nations. La seule différence, c'est que l'appui occidental illimité dont Israël a bénéficié pendant toutes ces années d'agression sioniste non vérifiée n'a pas permis quo des sanctions internationales lui soient imposées, qui l'auraient contraint à mettre fin à ses pratiques et à admettre la nécessité d'un règlement juste et de la paix.

Les Etats-Unis ont, ce mois-ci, opposé leur veto à un projet de résolution soumis au Conseil de sécurité, qui démonçait les pratiques barbares d'Israël. C'est la troisième fois cette année que l'on recourt au veto afin que ces crimes ne fassent l'objet d'une simple condamnation internationale. La communauté mondiale ne peut plus trouver d'explication à cette politique de condamnation de la politique et des pratiques israéliennes. Les Etats-Unis ne voient-ils pas dans les actes commis par Israël et son armée d'occupation un motif de condamnation? Les Etats-Unis adopteraient-ils la même attitude si de telles pratiques avaient lieu dans une autre partie du monde? Personne ne saurait prétendre que le droit à l'autodétermination et à la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont des privilèges qui doivent être accordés à certains et refusés à

M. Abulhasan (Koweit)

d'autres, qui doivent être octroyés ou refusés en fonction de caprices idéologiques et d'intérêts égoïstes. Il ne peut s'agir d'une conception acceptable des valeurs et des préceptes que l'Occident rappelle sans cesse au monde arabe.

Qu'entend faire la communauté internationale, et en particulier les superpuissances, face à la collaboration nucléaire flagrante entre l'Afrique du Sud et Israël, notamment à la lumière des preuves les plus récentes selon lesquelles ces deux régimes racistes ont mis au point un missile capable de transporter des têtes nucléaires et d'atteindre de nombreuses capitales arabes et africaines?

Le Groupe des Etats arabes, que j'ai l'honneur de présider en ce mois, lance à nouveau un appel à tous les Etats, en particulier à ceux qui se sont dotés de la capacité nucléaire, pour qu'ils déploient des efforts concertés afin de persuader Israël de mettre fin à ces programmes nucléaires illégaux, qui constituent un vol de la technologie occidentale, et avant tout américaine. Il faut que ces Etats s'emploient à contraindre Israël à placer ses installations nucléaires sous supervision internationale, par le biais du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Depuis des dizaines d'annéer, Israël entraîne le Moyen-Orient dans une course aux armements effroyable dont le coût astronomique est couvert par des ressources qui seraient plus utilement employées par les peuples de la région pour mettre en oeuvre leurs programmes de développement plutôt que pour acquérir des armes mortelles. L'acquisition d'armes nucléaires par Israël est une autre constante de sa politique d'agression contre les peuples arabes, car c'est par l'intimidation et le chantage nucléaires qu'il essaie de réaliser ses plans expansionnistes.

L'occupation persistante par Israël de vastes territoires du sud du Liban, ses actes d'agression armée presque quotidiens contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, son ingérence constante dans les affaires intérieures du Liban et ses actes répétés de déstabilisation du Liban rendent le problème du Moyen-Orient encore plus complexe. Ces actes constituent un obstacle à la stabilité de ce pays frère.

C'est pourquoi le Grovoe arabe à New York demande à la communauté internationale et, en particulier, au Conseil de sécurité d'exercer des pressions sur Israël pour l'amener à respecter les diverses résolutions du Conseil de sécurité qui demandent à Israël de se retirer immédiatement et inconditionnellement du sud du Liban afin que le peuple libanais puisse retrouver la paix et oeuvrer à la reconstruction du front interne de son pays afin de réaliser ses aspirations à une vie stable et prospère.

Les dirigeants palestiniens ont adopté une position historique à la réunion du Conseil national palestinien tenue à Alger l'année dernière, position qui a été pleinement appuyée par les pays arabes. En fait, la communauté internationale dans son ensemble a appuyé cette position qui part du principe que la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient - convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien - est le cadre internationalement acceptable pour trouver une solution à ce problème, sur la base du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et de l'établissement d'un Etat indépendant de Palestine, dont la capitale serait AL Qods Al Charif.

Le Groupe arabe estime que la position palestinienne est une position juste et réaliste. Compte tenu de cette position, personne ne peut tergiverser, à moins de vouloir rejeter la paix. Le monde entier sait maintenant qui souhaite la paix au Moyen-Orient et qui tergiverse et sape les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique alors que le monde est au seuil d'une ère nouvelle dans le domaine des relations internationales et d'une ère nouvelle de détente et de coexistence.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie de la situation au Moyen-Orient. Cependant, cette année, elle examine cette question à un moment où des progrès notables sont réalisés sur la voie du règlement d'un certain nombre de problèmes régionaux importants sur le plan international, ce qui montre qu'on s'écarte nettement des anciens schémas et de la logique de l'affrontement, et qu'on veut s'engager dans la voie d'un dialogue constructif et appuyer un renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Le monde respire mieux depuis que le climat politique international s'est sensiblement amélioré en raison de l'adoption, par les deux superpuissances et d'autres grandes puissances, de nouvelles politiques de dialogue et d'entente et de leur renonciation à la logique de la guerre froide. Cela a eu des répercussions favorables sur le contexte régional de coexistence et a donné l'élan nécessaire au règlement de problèmes qui étaient jusqu'à présent insolubles, tels que ceux de la Namibie, de l'Amérique centrale, de l'Afghanistan et du conflit entre l'Iraq et l'Iran.

Cependant, la situation au Moyen-Orient est une aberration parmi tous ces signes favorables. Cette région est la seule où aucune amélioration n'a été constatée. Bien que cette question n'ait cessé d'attirer en priorité l'attention du monde et qu'elle préoccupe gravement la communauté internationale depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les progrès réalisés sur la voie de son règlement sont très lents.

Il est regrettable que, s'agissant de cette région, la communauté internationale ne puisse imposer sa volonté, sauf si un conflit militaire y éclate. Mais dès la fin des hostilités, la volonté de la communauté internationale se dissipe pour faire place à nouveau au découragement et à la résignation.

M. Salah (Jordanie)

Les peuples de la région et, de fait, l'ensemble de la communauté internationale ont eu le sentiment, à la fin de l'année dernière, d'être les témoins d'une situation prometteuse lorsque le monde entier s'est félicité des résolutions adoptées par le Conseil national palestinien à sa réunion extraordinaire tenue à Alger et des déclarations palestiniennes faites par la suite dans lesquelles le peuple palestinien exprime son désir sincère de paix et sa volonté réelle d'oeuvrer pour la paix. Les Palestiniens se sont ainsi engagés à accepter un règlement pacifique fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et sur le principe de l'établissement de deux Etats en Palestine, comme le prévoit la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale adoptée en 1947.

Avec la majorité des Etats du monde, nous attendions d'Israël qu'il se conforme à ces résolutions et décisions et montre ainsi qu'il peut être raisonnable et faire preuve de bonne volonté. Il ne l'a pas fait. Il a préféré recourir à ses techniques éculées pour dresser des obstacles sur la voie de la paix en présentant des propositions contraires aux exigences d'une paix juste et globale. Ce faisant, il a montré, une fois de plus, qu'une paix réelle va à l'encontre de ses objectifs et de ses visées expansionnistes, dont il a donné amplement la preuve en annexant la partie arabe de Jérusalem et les hauteurs syriennes du Golan, en insistant pour appeler "Judée et Samarie" la Rive occidentale occupée et en continuant d'installer des colonies israéliennes dans les territoires occupés.

Qui plus est, Israël ne cesse de faire fi de la volonté de la communauté internationale consacrée dans les résolutions des Nations Unies, qui énoncent les conditions préalables à la solution du conflit arabo-israélien dans son intégralité. Point n'est besoin de dire que la question de Palestine est au coeur de ce différend.

Les conditions préalables à la paix au Moyen-Orient, telles que définies par la communauté internationale, sont : le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967; la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et son droit à édifier un Etat indépendant sur son sol, dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza; le respect du droit de tous les Etats de la région, y compris les deux Etats de Palestine et d'Israël, de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Lorsque l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, a annoncé, dès la fin de l'année dernière, qu'elle acceptait les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, la première condition préalable à un règlement global et pacifique a été remplie et, en conséquence, les obstacles d'ordre politique et psychologique ont été éliminés. Néanmoins, malgré la position politique nette et claire de la partie arabe et son attachement déclaré à une solution véritable et pacifique, Israël reste intransigeant. Sa réponse est ambiguë et manque de sérieux comme l'atteste sa prétendue initiative de paix de mai dernier.

Qu'il me soit permis de l'illustrer en rappelant ce qu'il est déclaré dans le préambule de la prétendue initiative :

"Le présent document expose les principes d'une initiative politique du Gouvernement israélien concernant la poursuite du processus de paix, la cessation de l'état de guerre avec les Etats arabes, une solution pour les Arabes de Judée, de Samarie et du district de Gaza, la paix avec la Jordanie et un règlement du problème des réfugiés des camps de Judée, de Samarie et de Gaza." (A/44/282, annexe, par. 1)

Il apparaît à l'évidence que, dans cette déclaration, on méconnaît totalement les droits nationaux du peuple palestinien. On fait mention des ressortissants palestiniens dans les territoires occupés sous la désignation Arabes de Judée, de Samarie et de Gaza et "résidents des camps de réfugiés". De même on n'y traite pas

du probleme des réfugiés de la diaspora; on n'y fait pas état du statut juridique des territoires occupés; on s'obstine à y mentionner la Rive occidentale occupée sous la désignation Judée et Samarie; et on n'y mentionne même pas Jérusalem.

Par ce plan, le Gouvernement israélien vise à diluer le processus de paix, à l'enliser dans une controverse sur les procédures et formalités, en vue de gagner du temps et de saper l'iniative de paix de l'OLP. Cette attitude d'Israël signifie le rejet total de toutes les conditions préalables qui doivent être remplies si l'on veut la paix.

La lettre du Ministre des affaires étrangères israélien adressée au Secrétaire général (document A/44/721), confirme qu'Israël cherche à faire en sorte que sa position politique à l'égard de toute tentative pour résoudre le problème du Moyen-Orient se substitue aux résolutions adoptées par les Nations Unies. Dans cette lettre, même les termes utilisés pour désigner la terre et les droits des Palestiniens ont changé. La teneur de la lettre du Premier Ministre israélien révèle clairement l'intention du Gouvernement israélien d'annexer les territoires palestiniens, de donner à la Rive occidentale les noms de Judée et de Samarie, et de considérer Jérusalem comme la capitale unifiée d'Israël. Tout cela est incontestablement une distorsion des résolutions et décisions des Nations Unies.

De ses deux rapports (A/44/731 et A/44/737), le Secrétaire général se déclare préoccupé par la nouvelle dégradation de la situation dans les territoires occupés et par le fait qu'on laisse échapper les occasions de paix qui se sont dessinées au cours des 12 derniers mois. Il y est fait également mention de la conviction du Conseil de sécurité qu'il s'impose d'urgence de parvenir à un règlement global, juste et durable de la situation au Moyen-Orient, notamment de la question de Palestine. Cette conviction du Conseil de sécurité appelle d'urgence une action concertée en vue de régler le problème, et pour cela il faut commencer par convoquer une conférence internationale considérée à l'unanimité comme constituant l'instance la plus appropriée pour cette entreprise. Israël est le seul Etat qui rejette totalement l'idée d'une conférence internationale. Les dirigeants israéliens n'ont jamais éprouvé le moindre scrupule à maintenir cette position.

Le débat général de l'Assemblée générale, au début de la présente session, a montré, lorsque les déclarations portaient sur le Moyen-Orient, que les Nations Unies ont l'occasion de passer du maintien de la paix à la pacification par

M. Salah (Jordanie)

le biais d'une conférence internationale de paix - idée qui jouit d'un large appui international.

La Jordanie a toujours demandé une solution pacifique, juste et durable, particulièrement depuis 1967. Ce souhait de la Jordanie se fonde sur la Charte et sur les résolutions pertinentes des Nations Unies. Dans l'intervention qu'il a faite devant l'Assemblée, lors de la quarantième session, S. M. le Roi Hussein s'est déclaré convaincu que les résolutions qui constitueraient la meilleure base d'un règlement pacifique et juste étaient les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale portant respectivement sur le partage de la Palestine et sur la question des réfugiés palestiniens; et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil demande le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et affirme le droit de tous les pays de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et la résolution 338 (1973) dans laquelle le Conseil demande aux parties au conflit de négocier. Toutes ces résolutions ont reçu l'approbation internationale parce qu'elles renferment des principes fondamentaux qui, s'ils étaient respectés, conduiraient à la solution escomptée.

Depuis son adoption, la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est considérée comme la base de toutes les initiatives de paix et de toutes les tentatives faites sur le plan international pour traiter des conséquences de la querre de 1967. La Jordanie s'est donc continuellement efforcée, aux niveaux arabe et international, de mobiliser l'effort nécessaire pour que l'on respecte et que l'on applique cette résolution. En fait, de l'acceptation par la Jordanie de cette résolution a résulté une prise de position qui a conduit à un effort du côté arabe pour parvenir à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, dont le coeur est la question de Palestine. Les progrès dans cette voie se sont accélérés ces dernières années. En témoignent la décision de la Conférence au sommet arabe de Fès, en 1982, qui a formulé le point de vue arabe selon lequel la légitimité internationale est la base de la solution du conflit arabo-israélien, les efforts conjoints jordano-palestiniens à cet égard; et la position arabe unanime prise lors des deux Conférences au sommet arabes d'Amman, en 1987, et d'Alger, en 1988, qui, en confirmant cette position, demandaient la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Tous ces efforts ont abouti à une prise de position palestinienne ferme et non ambiguë sur la question de la paix, qui a été consacrée dans les résolutions du Conseil national palestinien lors de sa session extraordinaire tenue l'année dernière à Alger et qui a été également adoptée par la Conférence au sommet arabe tenue à Casablanca cette année.

Nous sommes persuadés que nous ne devrions pas laisser passer cette occasion historique. Nous sommes également certains que pour parvenir à une contribution significative dans la recherche de la paix seule est nécessaire une preuve de bonne volonté de la part d'Israël. Nous sommes convaincus que la communauté internationale – et même ceux qui prétendent penser différemment – se rendent compte qu'il existe une position arabe unifiée, modérée et responsable, qui repose sur les principes inscrits dans les résolutions internationales auxquelles je me suis référé.

La Jordanie appuie tous les efforts, y compris les efforts précieux que déploie le Secrétaire général, visant à assurer la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, afin de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien sur la Rive occidentale et la bande de Gaza occupées, pour faire cesser les souffrances des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé, et pour écarter les dangers et les tensions explosives qui affligent la région.

Nous espérons que le Conseil de sécurité répondra favorablement à la demande de l'Assemblée générale d'envisager l'adoption des mesures nécessaires à la convocation de cette conférence avant qu'il ne soit trop tard pour parvenir à un règlement juste, permanent et global du différend arabo-israélien. Le Conseil accomplirait ainsi un pas important en s'attaquant aux origines mêmes du problème du Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité a à la fois l'autorité et le mandat pour ce faire. Il a également les résolutions qu'il a adoptées à l'unanimité et qui élimineraient le problème si seulement elles étaient appliquées. Le Conseil de sécurité peut également compter sur la communauté internationale pour reconnaître à l'unanimité que le moyen le plus indiqué de trouver une solution serait une conférence internationale de paix.

Alors que l'attention est fixée sur le conflit arabo-israélien et son centre, la question palestinienne, nous constatons avec la plus vive inquiétude que l'occupation israélienne continue au Sud-Liban et menace gravement l'unité, la stabilité, l'indépendance et les ressources naturelles du Liban. Conscients des dangers que représente la continuation de l'occupation du Sud-Liban par Israël, nous appuyons tous les efforts, particulièrement ceux du nouveau Gouvernement libanais, visant à garantir l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban.

La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qui a été déployée il y a 12 ans n'a jamais été à même d'exécuter son mandat, car Israël s'est refusé à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité qui demandaient le retrait inconditionnel et total d'Israël des territoires libanais occupés.

Les possibilités de paix au Moyen-Orient existent. L'engagement par la partie arabe de saisir cette occasion est clair et ferme. Il est non seulement nécessaire mais impératif de ne pas laisser échapper cette occasion à cause de l'impossibilité d'agir des Nations Unies, qui sont responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de l'intransigeance d'Israël, qui aspire à l'hégémonie et à l'expansion.

En Jordanie, nous appuyons tous les efforts qui sont entrepris pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre volonté de coopérer à tout effort sincère à cette fin, y compris les efforts précieux que déploie le Secrétaire général. Nous demandons aux Nations Unies et au Conseil de sécurité en particulier d'assumer leur responsabilité et de traduire en actions concrètes la volonté internationale, avant qu'il ne soit trop tard.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : La communauté internationale traverse une étape historique extrêmement délicate, qui aura de profondes répercussions sur notre monde dans ses efforts pour parvenir à une vie digne et libre dans le cadre d'un ordre international nouveau, bâti sur le dialogue et la coexistence pacifique, et à l'abri des politiques de polarisation et de la tension internationale qui ont régné pendant de nombreuses années. Il semble qu'il y ait là une confirmation des engagements souscrits par les fondateurs des Nations Unies lors de l'adoption de la Charte. Il faut y voir une indication claire du fait que les peuples et les gouvernements sont désormais conscients que les idéologies obsolètes ne payent pas et que les générations à venir ont le droit de mener une vie plus tranquille qui leur permette de consacrer leurs énergies au développement économique et social et à la prospérité.

Nous constatons que les deux grandes puissances et leurs alliés se sont engagés à mettre fin à la course aux armements, nucléaires et classiques, et c'est là une tendance qui, nous l'espérons, se poursuivra et prendra de l'ampleur. Cependant, ils ne doivent pas oublier que nous sommes leurs partenaires dans ce monde interdépendant intégré, dans lequel nous vivons, un monde uni par un destin commun dont l'avenir dépend d'une coexistence harmonieuse entre nations, au bénéfice de l'humanité tout entière.

La détente internationale dont nous sommes témoins actuellement a contribué, à n'en pas douter, à la solution ou à l'approche d'une solution d'un grand nombre de conflits régionaux, des conflits qui, pendant de longues années, avaient résisté à toutes les tentatives de règlement et qui se heurtaient à une conjoncture internationale tendue et à des calculs stratégiques de la part des Etats.

Il y a quelques jours à peine, le peuple frère de Namibie a élu ses représentants, parachevant ainsi le processus menant à l'indépendance totale. Auparavant, des progrès substantiels avaient été réalisés dans la voie de la solution d'autres problèmes régionaux tels ceux de l'Afghanistan et du Kampuchea, le conflit irano-iraquien et, tout récemment, la situation au Liban. A cet égard, j'aimerais saluer les dirigeants libanais qui se sont montrés à la hauteur de leurs responsabilités pour assurer la réunification de ce peuple frère et lui permettre de rétablir sa souveraineté sur l'entièreté de son territoire par le retrait total des forces étrangères.

Nous nous félicitons de toutes les initiatives prises en vue d'améliorer les relations internationales, aussi modestes qu'elles puissent être et aussi longtemps que nous ayons dû les attendre. Cependant, nous croyons de notre devoir de mettre en garde la communauté internationale du fait que les progrès réalisés jusqu'ici ne sont qu'un premier pas sur une route longue et ardue. Les succès remportés au cours des deux dernières années sont dérisoires, comparés aux défis que la communauté internationale aura à relever. Sans doute serez-vous d'accord pour penser avec moi que la meilleure preuve que nous avançons encore d'un pas hésitant sur le chemin qui doit mener à une détente authentique est le fait que le Moyen-Orient, berceau des religions révélées et carrefour de nombreuses civilisations, n'a pas encore bénéficié de l'amélioration de la conjoncture internationale qui prévaut maintenant dans la plupart des régions du monde, notamment dans la partie de l'Europe voisine du bassin méditerranéen. Tout au

contraire, je suis obligé de constater que la situation au Moyen-Orient s'est encore tendue, en raison de l'introduction dans la région d'armes plus perfectionnées et des essais pratiqués par Israël d'un missile à portée intermédiaire sur la côte méditerranéenne. Il y a là une menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité de tous les Etats de la région, en particulier à la lumière des informations précises et détaillées qui nous parviennent tous les jours sur le caractère non pacifique des programmes nucléaires israéliens et sur la collaboration stratégique et militaire entre Israël et l'Afrique du Sud, avec les graves dangers qu'elle comporte.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les Etats de la région ne vont pas se croiser les bras face à cet état de choses qui menace leur sécurité. Israël devrait bien évaluer la situation, car la poursuite de cette politique entraînera inévitablement une course aux armements très grave et dangereuse, dont les conséquences désastreuses n'épargneront personne, dans une région qui a déjà eu plus que sa part de problèmes. Si Israël veut véritablement vivre en paix et en sécurité au Moyen-Orient, il doit fournir aux Etats de la région les garanties qu'ils réclament. Ces garanties doivent nous assurer du caractère pacifique des programmes nucléaires israéliens et nous ne serons satisfaits que lorsque Israël aura signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et soumis ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et lorsqu'une région dénucléarisée sera instaurée au Moyen-Orient et qu'il sera mis fin à la collaboration avec l'Afrique du Sud.

Il est regrettable, alors que certains Etats voient leurs espoirs et même leurs rêves se réaliser et que l'on parle de conjoncture internationale favorable, que se multiplient les tribulations des peuples de la région du Moyen-Orient et que se poursuivent la politique d'occupation israélienne et les actes arbitraires à l'encontre de la population arabe des territoires occupés, dans une tentative désespérée de la part d'Israël pour écraser l'Intifada populaire palestinienne et adopter des mesures contrevenant de la manière la plus flagrante au droit international, notamment à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Cette politique atteste, à n'en pas douter, de la myopie des autorités d'occupation israéliennes, car elle ne fait que renforcer la détermination du peuple palestinien à résister à l'occupation et ne peut qu'engendrer toujours plus de violence, creusant ainsi l'écart entre Israël et les peuples de la région.

M. Badawi (Egypte)

En raison de ce qui précède, les grands espoirs qui avaient été suscités dans le courant de l'année dernière quant à la possibilité d'arriver à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient, grâce à la position courageuse adoptée par les dirigeants palestiniens - et notamment par le Président Yasser Arafat - dans le courant des mois de novembre et décembre 1988, se sont évanouis, et ont été remplacés par un sentiment de méfiance réciproque entre les parties concer jes, car le Gouvernement israélien n'a pas apporté la réponse que méritait cette position palestinienne historique de la plus haute importance.

Nous avons suivi avec une préoccupation croissante l'évolution de la situation, car nous sommes convaincus de la nécessité vitale d'entamer des négociations avec l'accord de toutes les parties, afin d'apporter une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient, sous tous ses aspects. Voilà pourquoi l'Egypte a décidé de poursuivre ses efforts cette année, afin d'aboutir à un dialogue entre Palestiniens et Israéliens, sur un pied d'égalité et sans condition préalable, en tant que premier pas d'un processus global de paix, puisque le problème palestinien reste au coeur du conflit arabo-israélien. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce dialogue ne devrait pas être conduit dans le vague mais devrait se fonder tout au contraire sur des résolutions et des positions à même d'assurer sa légitimité internationale et, en premier lieu, sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que sur la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien.

De même, ce dialogue doit être suivi de mesures permettant une participation internationale élargie dans le cadre d'une conférence internationale de paix en vue de parvenir à un règlement global définitif du conflit.

L'Egypte voudrait saisir cette occasion pour réitérer sa position immuable; la conférence internationale do la paix sur le Moyen-Orient doit se tenir sous les auspices des Nations Unies conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur la base d'une reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien. Cette conférence doit avoir pour but de parvenir à un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient dans tous ses aspects de même que tous les problèmes connexes en vue de garantir une paix juste et durable au Moyen-Orient, grâce à des négociations. L'Egypte appuie la participation efficace à la conférence sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris 1'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Il faut souligner que pour être possible et durable le règlement global du problème du Moyen-Orient doit comprendre les éléments suivants : premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et les autres territoires arabes occupés; deuxièmement, la conclusion d'un accord sur des mesures de sécurité pour tous les Etats de la région, y compris notamment une disposition concernant la partie A de la résolution 181 (II), du 29 novembre 1947; troisièmement, le règlement du problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et aux autres résolutions pertinentes; quatrièmement, le démantèlement des colonies de peuplement d'Israël dans les territoires qu'il occupe depuis 1967; et, cinquièmement, la garantie de la liberté du culte dans la Terre sainte pour toutes les religions révélées.

Je voudrais rappeler aux représentants des Etats Mombres des Nations Unies, et des peuples du monde, alors que nous discutons d'un des conflits régionaux les plus épineux qui revient constamment depuis des années, que la responsabilité commune leur incombe de régler tous les conflits, quelle que soit la région en question. C'est ce même but qui nous a conduits à la fin de la seconde guerre mondiale à créer l'Organisation des Nations Unies parce que nous étions convaincus que la paix est une et indivisible. L'histoire a démontré la clairvoyance des fondateurs de

l'Organisation, qui ont élaboré la Charte. Il ne fait aucun doute compte tenu des progrès techniques, que tout conflit qui pourrait éclater en quelque endroit que ce soit aurait des répercussions partout ailleurs sur la terre. L'Egypte croit en la communauté de destin de tous les peuples de ce monde et est déterminée à jouer un rôle direct ou indirect dans la recherche de solutions justes à tous les problèmes régionaux. L'Egypte est convaincue que les Nations Unies ont un rôle irremplaçable à jouer, un rôle de maciliateur. C'est un rôle qui évolue et qui doit s'adapter aux caractères des conflits en question et aux différents stades que le conflit traverse. A cet égard, je voudrais rappeler à l'Assemblée que le premier déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui a valu à cette organisation le prix Nobel de la paix a eu lieu au Moyen-Orient.

L'Egypte se félicite des assurances apportées par le Secrétaire général dans différents rapports sur la situation qui existe au Moyen-Orient selon lesquels il poursuit ses efforts avec toutes les parties concernées pour trouver une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Nous demandons instamment à tous les Etats épris de paix de contribuer autant qu'ils le peuvent au relancement du processus de maintien de la paix au Moyen-Orient pour parvenir à une paix qui serait garantie par des droits et des obligations équitables et équilibrées, car il s'agit là de la pierre angulaire d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'histoire nous jugera sévèrement si nous ne saisissons pas cette occasion. Cela serait une erreur plus grave encore que celles qui ont été commises dans le passé, et cette erreur aurait des répercussions négatives redoutables sur les efforts internationaux déployés actuellement en vue de créer un nouvel ordre économique international qui garantirait la liberté et la sécurité pour l'ensemble de l'humanité.

M. KHITAB KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais): Au Moyen-Orient, la stabilité et la prospérité de même que les perspectives de paix restent malheureusement aussi insaisissables qu'elles l'étaient lorsque l'Assemblée générale s'est penchée pour la première fois sur la menace que représentent pour les paix et la sécurité les événements survenus dans la région ces 40 dernières années. Le Secrétaire général a également évoqué cette impasse dans son rapport en notant que

"La situation au Moyen-Orient demeure extrêmement préoccupante, à cause non seulement des principes et des questions politiques qui sont en jeu, mais aussi des souffrances que doivent endurer de nombreux habitants de la région du fait que ces questions restent sans solution." (A/44/1, p. 7)

M. Khitab Khan (Pakistan)

En effet, le débat actuel est un autre rappel de l'intransigeance d'Israël et de sa politique délibérée d'étouffer dans l'oeuf toute initiative de paix. La raison de cette attitude est simple. Israël persiste à penser à tort que grâce à sa prépondérance militaire il pourra avec le temps transformer en fait accompli son absorption progressive de la Palestine et des territoires arabes qu'il continue d'occuper illégalement en abusant massivement de la force. Par conséquent, nous condamnons encore une fois la politique d'expansion et d'annexion d'Israël et son occupation continue des territoires du Sud-Liban.

Le coeur du problème du Moyen-Orient a été le refus des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris de son droit à l'autodétermination et à un Etat. Ni les cinq guerres ni le refus méprisant d'accorder aux Palestiniens leurs droits n'ont permis à Israël de conjurer ce problème.

Malgré son recours incessant à la force et à la terreur et ses tentatives répétées de supprimer l'identité du peuple palestinien, Israël n'a pas réussi à éteindre la flamme de la liberté que le peuple palestinien maintient allumée depuis 40 ans au prix de souffrances et de sacrifices indicibles.

L'Intifada qui, depuis le 9 décembre 1987, se poursuit dans les territoires palestiniens occupés, a fait la preuve, une fois de plus, de la détermination du peuple palestinien d'être libre et indépendant. Comme le Secrétaire général le souligne fort justement dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

"Cependant, c'est aux aspects politiques du problème qu'il faut s'attaquer pour mettre fin aux affrontements qui se produisent presque quotidiennement dans les territoires occupés. J'estime donc de mon devoir de rappeler à toutes les parties concernées qu'il est indispensable de lancer d'urgence un véritable processus de négociation sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en tenant pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination. Plus on tardera, plus le processus sera difficile à amorcer et plus la situation risque de devenir explosive." (A/44/1, p. 8)

Pendant bien trop longtemps on a laissé Israël s'entêter sur sa position au Moyen-Orient. La vision déformée qu'Israël a de son destin, consolidée par une mentalité d'assiégé, est à l'origine de la situation troublée qui règne au Moyen-Orient et des dégâts qu'elle provoque dans les pays voisins. L'occupation israélienne du Sud-Liban et des hauteurs du Golan persiste. En revanche, la volonté arabe de paix authentique s'est manifestée de manière répétée dans la résolution adoptée l'année dernière à Alger par le Conseil national palestinien. Le temps des tergiversations est passé. La résolution du Conseil national palestinien est claire et sans ambiguïté. Elle souligne la nécessité de convoquer une véritable conférence internationale sur le Moyen-Orient et sur le coeur de ce problème, la question palestinienne. La conférence se tiendra sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et de toutes les parties au conflit dans la région, y compris l'Organisation de libération de la Palestine - seul représentant légitime du peuple palestinien - sur un pied d'égalité. La conférence internationale sera convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, et

M. Khitab Khan (Pakistan)

en premier lieu de son droit à l'autodétermination et à la libération de tous les territoires arabes et palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem.

Aucune nation n'est tenue de se condamner à un état de guerre perpétuel. Israël a le choix entre une paix durable et une sécurité éphémère basée sur des instruments de guerre et de coercition. Les perspectives d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient continuent d'exister et pourraient renaître à condition qu'Israël soit prêt à négocier sur la base de la proposition de réunion d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés réunis en septembre 1989 ont réitéré leur appel en faveur d'un règlement obtenu des négociations de paix globales tenues sous les auspices des Nations Unies. Tout en insistant sur la nécessité de convoquer dans les plus brefs délais une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, ils ont invité le Conseil de sécurité d'oeuvrer à la convocation de la conférence et notamment d'examiner et d'élaborer des garanties pour les mesures de sécurité dont la conférence conviendrait pour tous les Etats de la région.

Nous estimons que les membres du Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, ont la responsabilité particulière de fournir l'élan nécessaire à la convocation d'une telle conférence internationale.

Nous sommes convaincus que la création de l'Etat de Palestine, qui représente un jalon glorieux dans la marche inexorable du peuple de Palestine vers son objectif le plus cher, contribuera au renforcement du processus de paix au Moyen-Orient.

Il y a plus de 40 ans, le peuple palestinien était brutalement déraciné de la terre de ses ancêtres. Durant toutes ces années, le peuple du Pakistan a continué de soutenir fidèlement la juste cause du peuple palestinien. J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer une fois encore notre solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour reconquérir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi qu'avec les Etats arabes dans leur recherche d'un règlement du conflit du Moyen-Orient et d'un renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Il ne pourra pas y avoir de paix durable au Moyen-Orient tant que le peuple palestinien n'aura pas obtenu justice et qu'Israël ne se sera pas retiré complètement de tous les territoires arabes occupés. Cela fait 40 ans que dure la tragédie du peuple palestinien. Il a droit à son propre foyer. Nous nous joignons à toutes les nations éprises de justice pour appuyer sa juste cause.

M. OUEDRAOGO (Lurkina Faso): Au fil des ans, la superposition et l'imbrication d'éléments politiques, stratégiques, économiques, sociaux, culturels et religieux sont venues compliquer une situation au coeur de laquelle se trouve la question de Palestine.

De quelque façon que l'on considère le problème, c'est la revendication légitime d'un peuple qui surgit, de manière totale, irréversible et irrépressible. Une paix durable et juste au Moyen-Orient ne peut que se fonder sur la reconnaissance et l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien. Tout est parti du mépris de ces droits.

Alors que le climat des relations internationales connaît une détente relative et enregistre des efforts de conciliation, il faut déplorer le fait que ce climat n'ait pas touché la région du Moyen-Orient, où la situation connaît une escalade dangereuse. A cela, deux raisons principales qui se tiennent. La première est la volonté d'Israël de maintenir sa politique de force dans la région. La seconde est le refus d'Israël de reconnaître les droits du peuple palestinien. En effet, usant de la couverture de la légitime défense, Israël a pratiqué une politique d'agression et d'expansion au détriment de ses voisins et de domination stratégique sur l'ensemble de la région.

Sa politique s'est caractérisée par la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté d'Etats proches et éloignés, par l'occupation et l'annexion illégale des terres palestiniennes et arabes, par le déni des droits et aspirations légitimes du peuple palestinien qui sont au coeur du conflit du Moyen-Orient. Israël a ainsi annexé la Jérusalem arabe, le Golan arabe syrien, a envahi le Liban, détruit sa capitale, Beyrouth, a occupé le Sud-Liban, a étendu ses pratiques de répression aux habitants des territoires arabes occupés et a renforcé ses politiques de colonisation dans ces territoires.

Dans ce contexte et dans la tourmente qui affecte le Moyen-Orient, le Liban paie un prix incommensurablement élevé et cette situation est source de préoccupation et de tristesse pour le peuple et le Gouvernement du Burkina Faso.

Victime des réactions en chaîne de la non-résolution de la question de Palestine, le Liban doit retrouver pleinement sa souveraineté, son indépendance, son unité nationale et son intégrité territoriale.

C'est pourquoi le Burkina Faso soutient les propositions du Haut Comité tripartite de la Ligue arabe afin de ramener la paix au Liban et d'instaurer une authereique politique de réconciliation nationale.

Nous les soutenons d'autant plus que les derniers événements tragiques qui ont coûté la vie au Président Moawad et des membres de sa suite viennent nous rappeler que ce pays frère, victime d'ingérences extérieures, doit, pour se relever, commencer quelque part. Quatorze années de sang et de douleur interpellent toute la communauté internationale.

Le Burkina Faso réaffirme sa solidarité à tout le peuple libanais et, conformément à sa vocation de pays non aligné, le Burkina Faso réaffirme que l'intégrité, l'unité du Liban passent par le retrait de toutes les forces étrangères, mais aussi par des institutions stables. Le processus engagé doit donc se poursuivre.

La sécurité de la région est affectée également, et de manière négative, par le refus d'Israël d'adhérer au Traité de non-prolifération des armes nucléaires de 1970 et par son refus d'accepter le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ses activités nucléaires.

Enfin cette politique de force et de domination de la région dont je parlais en commençant mon propos, Israël la pratique afin de pouvoir dénier, aujourd'hui et encore, au peuple palestinien ses droits inaliénables, et le peuple palestinien

continue, par le fait d'Israël, de connaître les exactions les plus humiliantes, caractérisées par une dure répression, la déportation et la spoliation de ses biens.

Nonobstant cela, le Conseil national palestinien a décidé d'une approche fondée sur la négociation. La proclamation d'un Etat indépendant de Palestine va dans ce sens. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant du peuple palestinien, a montré sa disponibilité. De tous côtés, des appels ont été lancés afin qu'Israël mette un terme à sa politique d'intransigeance et de force. Les autorités israéliennes, malheureusement, se refusent à entendre ces appels.

Rien ne peut briser définitivement la détermination d'un peuple qui lutte pour la reconnaissance de ses droits fondamentaux et inaliénables. Rien ne peut maintenir indéfiniment une politique de domination, d'exploitation, de spoliation à l'encontre des peuples qui luttent.

Du point de vue du Burkina Faso, le règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient requiert qu'Israël reno ce à sa politique de force et consente à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La renonciation à la politique de la force de la part d'Israël consiste en son retrait total de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; elle consiste à reconnaître les droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant en Palestine, à mettre un terme à son occupation du Sud-Liban, à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats de la région ainsi que le droit pour tous les Etats de la région de vivre en paix et dans la sécurité.

L'idée d'une convocation d'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient vient de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 1983. Six années se sont écoulées depuis et le consensus pour cette convocation n'a cessé de s'élargir à tel point qu'aujourd'hui seul le Gouvernement d'Israël s'oppose à la convocation de cette conférence.

Nous estimons nécessaire la tenue d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en vue de parvenir à un règlement global et juste

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

du problème du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, les Nations Unies, responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ont les moyens d'élaborer une stratégie et des projets concrets en vue d'aider les participants à cette conférence à instaurer une paix globale, juste et durable. Le rôle particulièrement important du Conseil de sécurité à cet égard est à souligner.

Plus de quarante ans plus tard, la situation au Moyen-Orient demeure aussi préoccupante, pour les raisons que je viens d'évoquer. Nous pensons qu'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient va dans la bonne direction et nous saisissons cette occasion pour lancer un appel aux autorités israéliennes, afin qu'elles s'associent au large consensus international quant à la convocation de cette conférence, afin aussi qu'elles participent aux efforts collectifs tentés et déployés de toutes parts en vue d'aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient dans l'intérêt de tous les Etats et des peuples de la région.

M. OBEID (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies au nom des deux Yémen, sur ce point important de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé "La situation au Moyen-Orient". Cela prouve que les deux Yémen ont la même position sur cette importante question.

Une fois de plus, nous examinons la question du Moyen-Orient dans un climat positif, celui qui règne actuellement dans les relations internationales et qui se caractérise par une politique de détente entre les superpuissances, où l'affrontement et la méfiance ont fait place à une compréhension et à une coopération accrues.

M. Obeid (Yémen démogratique)

Cela a eu des répercussions favorables sur des problèmes régionaux dans certaines parties du monde, qui étaient des foyers de tension menaçant la paix et la récurité non seulement dans ces régions mais aussi dans le monde entier. Des solutions pacifiques ont été trouvées à certains problèmes, notamment la querre Iran-Iraq, en Namibie, en Afghanistan, en Amérique centrale et au Sahara occidental, alors que d'autres sont en voie d'être réglés, comme ceux du Kampuchea et de Chypre. Les Nations Unies ont joué un rôle efficace en favorisant la compréhension entre les parties concernées et le règlement politique de certains de ces problèmes qui ont longtemps préoccupé la communauté internationale. Nous devons rendre hommage ici aux efforts soutenus et inlassables du Secrétaire général Pérez de Cuéllar, qui ont démontré au-delà de tout doute l'importance des Nations Unies dans le règlement des différends par des moyens pacifiques et insufflé la confiance et la compréhension aux parties adverses. Tout cela a renforcé la confiance de la communauté internationale dans les Nations Unies, une confiance qui avait presque disparu à un moment en raison de l'inefficience de leurs résolutions et décisions.

L'optimisme découlant du climat positif actuel dans les relations internationales n'a malheureusement pas eu l'effet souhaité sur la situation au Moyen-Orient. Cette situation stagne depuis plus de 40 ans parce qu'Israël s'obstine à rejeter la paix, les principes de la Charte des Nations Unies, le droit international et toutes les résolutions adoptées par l'Organisation et d'autres instances internationales et régionales pendant plusieurs années dans le but de régler le conflit au Moyen-Orient.

Israël est encouragé dans son rejet des appels répétés de la communauté internationale, l'invitant à se montrer raisonnable au lieu de poursuivre une politique de guerre et d'agression, par l'appui illimité tant politique que militaire et moral qu'il reçoit des Etats-Unis. Non seulement cet appui est illimité, mais les Etats-Unis l'étendent à la politique israélienne sur les plans régional et international par tous les moyens mis à leur disposition, y compris les pressions politiques et économiques exercées sur des Etats et le droit de veto, et protègent Israël en empêchant le Conseil de sécurité d'adopter des sanctions contre Israël ou même de condamner les actes d'agression dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

Au nom des deux Yémen, nous demandons aux Etats-Unis, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, de prendre les responsabilités qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies et d'adopter une attitude positive envers les efforts de paix internationaux pertinents en se joignant à la communauté internationale dans le cadre convenu pour la réalisation d'un règlement politique au Moyen-Orient. Le Conseil de sécurité pourrait prendre des mesures pratiques pour préparer la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Nous lançons un appel aux Etats-Unis pour qu'ils exercent des pressions et tirent parti de leur influence sur Israël afin qu'il réagisse aux efforts de paix palestiniens et internationaux.

Nous devons tirer parti du climat international favorable dans les relations internationales et multiplier nos efforts en faveur d'un règlement juste et complet du problème du Moyen-Orient, sur la base des principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de cette organisation, qui demandent le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens occupés et d'autres territoires arabes, ainsi que la restitution de tous les droits inaliénables des Palestiniens, y compris le droit de retourner dans leur patrie et le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat arabe indépendant en sol national. Cela ne peut être rendu possible que par la convocation de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Les Etats arabes ont à maintes reprises exprimé dans plusieurs instances régionales ou internationales leur volonté de réaliser une paix juste et complète au Moyen-Orient. Ils ont jeté les bases d'une stratégie arabe de paix qui repose sur les principes que je viens de mentionner. L'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, a réaffirmé sans ambages son intérêt de voir instaurer la paix dans la région et a réagi positivement aux efforts internationaux déployés dans ce sens. La résolution adoptée par le Palestine National Council et l'initiative positive annoncée par M. Arafat à Genève ont eu un impact favorable tant chez les Arabes que sur le plan international. La reconnaissance internationale croissante de l'Etat de Palestine, dont on a célébré son premier anniversaire cette année, témoigne de la conviction de la communauté internationale eu égard à la légitimité

de l'OLP et au sérieux de son attitude qui vise un règlement juste et complet de la question de Palestine et du différend arabo-israélien en général.

L'intifada du peuple palestinien dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza, qui entrera bientôt dans sa troisième année, a démontré comme jamais l'urgence de trouver une solution juste au problème. Ce soulèvement héroïque a néanmoins clairement fait ressortir que la sauvagerie du régime raciste sioniste dans les territoires occupés - l'occupation de territoires arabes et palestiniens, la profanation de sanctuaires et la violation de droits de l'homme fondamentaux - n'est pas le moyen de régler le problème du Moyen-Orient et démontré le genre de paix qu'Israël souhaite. Les Sionistes, cependant, refusent de tenir compte de cette leçon même après que le peuple palestinien a convaincu le monde entier qu'il resterait inébranlable dans sa volonté de déterminer son propre avenir. A cet égard, nous devons également rendre hommage à la lutte du peuple arabe des hauteurs du Golan et du Sud-Liban.

A chaque session de l'Assemblée générale, le débat sur la situation au Moyen-Orient se solde par l'adoption de nombreuses résolutions. Ces résolutions, ainsi que d'autres résolutions adoptées par les Nations Unies depuis le début du débat sur les Moyen-Orient, ont toujours condamné l'occupation israélienne des territoires occupés et dénoncé Israël pour n'avoir pas respecté les résolutions du Conseil de sécurité et des Nations Unies. Elles ont également condamné l'agression israélienne continue des hauteurs du Golan et du Sud-Liban. L'adoption de ces résolutions ne représente cependant pas grand-chose puisqu'elles n'ont aucun caractère obligatoire ou aucune influence sur Israël ou sur ceux qui l'appuient. Israël continue de rejeter ces résolutions et poursuit avec arrogance sa politique d'occupation et ses actes d'agression, qui sont devenus de plus en plus violents avec le temps, au mépris de la volonté de la communauté internationale. En fait, l'arrogance d'Israël face aux résolutions des Nations Unies, sa politique à courte vue, sa volonté limitée de parvenir à un règlement juste et général du problème et son remâchage de fausses prétentions sont devenus des éléments permanents de l'attitude d'Israël vis-à-vis des Nations Unies.

Que valent des résolutions qui n'exercent même pas une pression morale sur Israël et qui ne contribuent pas à atténuer ses pratiques arbitraires. En fait, Israël considère que les résolutions des Nations Unies ne sont pas conformes à sa

M. Obeid (Yémen démocratique)

philosophie, qui ne reconnaît qu'un Etat en Palestine et qui compte sur la puissance militaire et sur l'appui de ses amis pour l'imposer.

La communauté internationale doit trouver de nouveaux moyens d'exercer des pressions sur Israël pour l'amener à respecter le droit international et à se conformer à ses obligations conformément à la Charte des Nations Unies, y compris par l'utilisation de sanctions ou l'imposition d'un boycottage économique et militaire et d'autres sanctions obligatoires qui à notre avis ne seraient efficaces que si les amis d'Israël lui retiraient leur appui illimité.

M. Obeid (Yémen démocratique)

Ces mesures se sont avérées efficaces lorsqu'elles ont été imposées à l'encontre du régime raciste d'Afrique du Sud.

Même si nous savons déjà que de telles mesures obligatoires ne peuvent être adoptées par le Conseil de sécurité en raison de la forte opposition des Etats-Unis, nous demandons pour le moins que les Etats Membres prennent des mesures sur une base volontaire. Sinon, nous continuerons à adopter résolution après résolution, Israël fera toujours fi de la volonté de la communauté internationale et la population des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés souffrira de plus en plus, avec tout ce que cela comporte de menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde entier exige des mesures et des efforts collectifs, sincères et pratiques. La solution du conflit du Moyen-Orient et des autres problèmes régionaux complexes dépend du degré de maturité politique manifesté par les Etats Membres de l'Organisation. C'est le seul critère qui permettra de mesurer l'efficacité des Nations Unies en tant qu'organe politique international.

Nous espérons que 1990 sera l'année de la paix au Moyen-Orient. Il est grand temps que les peuples de la région vivent dans la sécurité et la stabilité après tant d'années de tourments et de souffrances. Pourquoi la politique de détente internationale ne devrait-elle pas s'appliquer aussi au Moyen-Orient et ramener le sourire sur les lèvres de ses habitants? Cela dépend essentiellement des Etats-Unis, de leur volonté d'adopter une politique réaliste et juste à l'égard du conflit au Moyen-Orient et de faire pression sur Israël pour l'obliger à se conformer au droit international. Nous espérons que ce sera le cas.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Aujourd'hui dans l'arène internationale apparaît une nouvelle volonté de renforcer le rôle des Nations Unies pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales sur la base du plein respect de la Charte et en favorisant la coopération internationale à l'Organisation afin de résoudre les problèmes internationaux comme le prescrit la Charte.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale examine la situation au Moyen-Orient, qui est l'une des questions cruciales inscrites à son ordre du jour en raison du lien étroit qui existe entre la situation dans cette région et la paix et la sécurité internationales. Le représentant du Koweït, Président en exercice

du Groupe des Etats arabes, a exprimé la position du Groupe, et partant celle de mon pays, dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui à l'Assemblée générale.

L'examen de ce point par l'Assemblée générale est encore plus important cette année si l'on songe que plus de 22 ans se sont écoulés depuis qu'Israël a, en 1967, occupé les territoires palestiniens et les hauteurs syriennes du Golan. Cette période a été jalonnée d'événements successifs majeurs, de faits attristants et graves résultant du non-respect, par Israël, des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Au nombre de ces obligations figure avant tout le respect des principes de la Charte, celui notamment de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et du droit des peuples à l'autodétermination, du respect des droits fondamentaux de l'homme, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et du règlement pacifique des différends.

La lecture des rapports du Secrétaire général - documents A/44/731 et A/44/737 - montre à l'évidence que l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, a adopté une attitude positive, ce qui est aussi le cas des Etats arabes intéressés. Ils ent proclamé sans la moindre ambiguïté leur désir de paix conformément au droit international. Ils se sont montrés réceptifs à toutes les intiatives de paix. Ils ont adopté une position en harmonie avec l'opinion unanime de la communauté internationale, telle qu'elle est consacrée dans la résolution 43/176 de l'Assemblée générale. Israël, quant à lui, ne se départit pas de son intransigeance, déjoue tous les efforts internationaux de paix et s'adonne à l'obstructionnisme.

C'est ainsi qu'à la lumière des faits établis dens les rapports du Secrétaire général, nous invitons l'Assemblée générale à se pencher avec le plus grand sérieux sur la situation au Moyen-Orient. Nous l'invitons à assumer ses responsabilités à l'égard de la paix et de la sécurité dans cette région névralgique du monde. Il est grand temps d'adopter une position décisive à l'encontre d'Israël qui s'emploie à déjouer les efforts de paix, refuse la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix pour régler le conflit arabo-israélien et s'obstine à ne pas vouloir négocier avec l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Dans le climat de détente internationale actuel et en raison du vent de changement qui souffle sur la scène internationale, l'Assemblée générale ne peut rester silencieuse devant pareille aberration. Il serait illogique d'assumer que

M. Al-Shakar (Bahrein)

le vent de la détente qui a soufflé aux quatre coins du monde n'a pas balayé le Moyen-Orient. La situation est on ne peut plus claire : rien ne saurait justifier plus longtemps le refus persistant d'Israël de voir convoquer une conférence internationale. Nous sommes d'avis que l'Assemblée générale et les grandes puissances doivent adopter une position internationale commune en faveur de la convocation de la conférence afin de régler le conflit arabo-israélien et de permettre l'instauration d'une paix juste et complète. Cela exige nécessairement que l'on prenne position de manière décisive à l'égard du refus persistant d'Israël de voir convoquer la conférence, position qui réaffirmerait la crédibilité de l'Organisation, l'efficacité de ses résolutions et son prestige.

L'année dernière, nous avons été témoins d'une escalade frénétique des actes d'oppression d'Israël pour anéantir l'héroïque Intifada palestinienne et dénier au peuple palestinien ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son territoire national. Ces mesures visaient à déraciner le peuple palestinien et à l'expulser de sa patrie au moyen de la persécution, de la torture et, pour finir, de la déportation. La politique d'agression d'Israël ne s'est pas limitée à la Palestine et à son peuple. Elle a mis en danger le territoire, le présent et l'avenir de toute la nation arabe. Les actes d'agression et d'occupation d'Israël se sont étendus à d'autres pays arabes.

La situation qui existe actuellement au Moyen-Orient tient au fait qu'Israël rejette toutes les initiatives de paix internationales et arabes, qui sont fondées sur le droit international. Mais cela n'a pas suffi à Israël. Il a attisé le conflit en renforçant ses capacités militaires les plus sophistiquées et il a mis au point et acquis des armes de destruction massive, considérant à tort que c'était le moyen d'imposer son occupation et son diktat au peuple palestinien et aux autres Etats arabes.

La presse internationale et américaine, notamment la chaîne de télévision NBC, a démontré qu'Israël s'est procuré des armes de destruction massive, qu'il procède à des essais dans ce domaine et qu'il a lancé un missile de moyenne portée qui est tombé en Méditerranée au large des côtes libyennes. En outre, elle a établi la coopération de plus en plus grande qui existe entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud pour la mise au point de missiles nucléaires à grande portée.

Israël a également transféré à l'Afrique du Sud la technologie américaine sophistiquée de fabrication des avions de combat. L'histoire de la collaboration entre Israël et le régime sud-africain dans tous les domaines, notamment celui des armements, est longue. Cette collaboration a même pris un tour plus grave depuis qu'elle s'est étendue au domaine de la coopération nucléaire. Cela constitue une menace à l'existence même des pays arabes comme des pays africains qui seront toujours la cible des armes et des missiles nucléaires des deux régimes racistes dont le seul but est d'imposer leurs plans maléfiques. Cette collaboration, qui constitue un grave danger pour le présent et l'avenir du Moyen-Orient et de l'Afrique australe, ne peut pas ne pas appeler de réaction de la part de la communauté internationale. C'est une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité qui exigent l'imposition d'un embargo contre l'Afrique du Sud,

étant donné la coopération militaire et nucléaire entre Israël et le régime de Pretoria. Pourtant, Israël a complètement fait fi de ces résolutions. En outre, cette collaboration menace la paix et la sécurité internationales dans ces deux régions sensibles du monde.

Une analyse réaliste de la situation actuelle au Moyen-Orient amène à la conclusion suivante.

Premièrement, ces deux dernières années, l'Intifada a réussi à renforcer la communauté internationale dans la conviction qu'elle constitue un moyen légitime pour rejeter l'occupation. Elle a rallié de nouveaux appuis internationaux à la lutte du peuple palestinien pour l'obtention de ses droits inaliénables. Elle a aussi réfuté les accusations sans fondement d'Israël qui s'efforce désespérément de faire passer l'Intifada pour un acte de terrorisme.

Deuxièmement, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a réussi une fois de plus à dénoncer le mensonge que Shamir appelle le "plan de paix israélien". Ce plan s'est avéré être une simple farce destinée à calmer le mécontentement populaire puisqu'on y refuse de reconnaître le droit du peuple palestinien de disposer de lui-même et de créer un Etat palestinien indépendant, ainsi que du principe de la terre pour la paix. Le moins qu'on puisse en dire, c'est qu'il lui manque les bases acceptables sur lesquelles pourrait se fonder une paix juste et durable.

Troisièmement, les mesures prises par l'Organisation de libération de la Palestine ont montré clairement l'attachement du peuple palestinien à la paix. Elles ont mis en évidence l'inflexibilité d'Israël face à toute initiative de paix. Elles ont également fait comprendre clairement qu'il ne peut pas y avoir de substitut à l'Organisation de libération de la Palestine en tant que représentant du peuple palestinien dans les négociations qui pourraient avoir lieu pour réaliser la paix souhaitée. Dans toute solution à la situation au Moyen-Orient, ou dans tout règlement du conflit arabo-israélien, l'OLP doit absolument s'acquitter de son rôle majeur. En conséquence, les tentatives d'Israël pour tenir l'OLP à l'écart du processus de paix sont condamnées à l'échec.

Quatrièmement, la Conférence internationale qui doit être convoquée sous les auspices des Nations Unies avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties concernées, y compris l'OLP, est l'instance internationalement acceptée pour trouver un règlement d'ensemble durable

au conflit arabo-israélien. C'est la voie qui conduit à l'instauration de la paix et qui donc apportera sécurité et stabilité à une région qui en est privée depuis si longtemps.

Cinquièmement, le refus obstiné opposé par Israël à la convocation de la Conférence internationale de paix est le principal obstacle au processus de paix dans la région.

La communauté internationale devrait sérieusement examiner ces faits et entreprendre un effort international commun pour que le Conseil de sécurité puisse jouer le rôle qui est le sien et mettre fin à l'obstination d'Israël et aux événements qui se déroulent dans le territoire palestinien et autres territoires arabes occupés du fait des tentatives d'Israël pour écraser l'Intifada palestinienne. La prolongation de la situation ne contribuera pas au processus de paix. Au contraire, cela ouvrira grand la porte à de graves répercussions dans la région, répercussions dont l'ampleur et les conséquences sont imprévisibles. La position obstinée d'Israël ne doit pas dissuader la communauté internationale de jouer le rôle qui est le sien. Elle doit continuer d'agir pour amorcer le processus de paix et amener Israël à accepter une paix juste et globale - dans le cadre d'une légitimité internationale - qui passe par la reconnaissance du droit du peuple palestinien à la restitution des territoires occupés, à l'exercice de son droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant sur son propre sol. C'est la seule façon d'épargner à la région les répercussions désastreuses auxquelles je faisais allusion précédemment. C'est la seule voie permettant l'instauration de la stabilité et de la sécurité dans notre région.

Ma délégation est pleinement d'accord avec les propos réaffirmés par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale sur la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de contribuer aux efforts déployés pour aboutir à un règlement global du conflit arabo-israélien en renouvelant son attachement aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et aux droits politiques légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination dans toute l'acception de ce terme. C'est la seule base solide pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Le Secrétaire général a souligné à juste titre dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale qu':

"il y avait peu de questions sur la scène internationale qui soient aussi complexes et aussi potentiellement dangereuses que le conflit arabo-israélien". (A/44/737, par. 43)

L'Assemblée générale prendra-t-elle position cette année face à l'intransigeance israélienne qui met en danger les occasions de paix? Réaffirmera-t-elle l'engagement pris par la communauté internationale de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien parmi lesquels figure en priorité le droit à l'autodétermination? Le fera-t-elle?

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais): La crise du Moyen-Orient, qui compromet sérieusement la paix et la sécurité internationales ainsi que la stabilité de l'économie mondiale, préoccupe l'Organisation mondiale et la majorité de l'opinion publique internationale depuis des années. Malgré une certaine évolution positive dans la région, tel que le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq et les efforts faits pour créer les conditions susceptibles de surmonter la situation au Liban, il y a malheureusement très peu de signes permettant d'entrevoir une ouverture rapide du processus de solution du conflit arabo-israélien au coeur duquel se trouve le problème de Palestine et qui demeure la source de tensions et d'instabilité la plus dangereuse non seulement dans la région mais dans le monde entier.

Ce débat sur la situation au Moyen-Orient est marqué, pour la deuxième année consécutive, par l'Intifada, le soulèvement du peuple palestinien contre l'occupation israélienne. La situation explosive dans les territoires occupés a par conséquent attiré de la manière la plus éloquente l'attention internationale sur la situation insoutenable engendrée par la poursuite de l'occupation. Il est par conséquent compréhensible d'espérer que des efforts urgents seront entrepris pour trouver une solution à ce problème, afin d'empêcher tout risque d'éclatement d'un nouveau conflit armé dans la région. Les décisions adoptées dans un sens par le Conseil national palestinien l'année dernière et l'ouverture d'un dialogue américano-palestinien sont des événements d'importance majeure qui ouvrent les perspectives d'instauration d'un dialogue de fond sur une solution pacifique de la crise du Moyen-Orient et sur la question de Palestine.

A l'instaz des autres pays non alignés, la Yougoslavie a toujours souligné le caractère peu satisfaisant de la situation au Moyen-Orient qui généralement parlant résulte du recours constant à la force, de la violation de l'intégrité et de la souveraineté territoriale des pays de la région, de la politique d'occupation et du refus des droits légitimes des peuples de la région à l'autodétermination et au développement indépendant. Il y a un accord général pour reconnaître que la cause fondamentale de cette situation réside dans la politique menée par certains milieux dirigeants israéliens qui persistent à refuser d'engager un dialogue avec les représentants authentiques du peuple palestinien, c'est-à-dire avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui jouit du soutien total de la population palestinienne dans les territoires occupés et des Palestiniens de la diaspora, en vue de trouver une solution juste et durable au problème de Palestine.

Compte tenu de la complexité de la crise du Moyen-Orient, et de la menace potentielle qu'elle constitue pour la paix mondiale, la Yougoslavie a toujours indiqué que la seule manière de trouver une solution durable à la situation du Moyen-Orient est d'entamer un processus de recherche d'une solution politique du problème dans le cadre des Nations Unies en respectant pleinement les intérêts et les droits authentiques de tous les pays et des peuples de la région. L'occupation et la domination étrangères, indépendamment de la puissance militaire sur laquelle elles reposent, n'apporteront pas et ne pourront pas apporter la paix ni la sécurité à qui que ce soit. Les tentatives visant à protéger exclusivement ses propres intérêts aux dépens des autres, en violant et en refusant de façon

M. Pejic (Yougoslavie)

flagrante les droits élémentaires des autres, sont tout aussi inacceptables. Une paix stable et durable au Moyen-Orient ne saurait être réalisée que grâce à l'élimination des sources chroniques d'instabilité et de conflit dans cette région et à la création de conditions permettant aux peuples et aux pays de cette région de coexister. Dans ce contexte, la Yougoslavie est fermement convaincue que la crise du Moyen-Orient ne pourra être résolue que grâce au retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés depuis juin 1967, à la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, à l'autodétermination et à l'indépendance, et grâce au respect des droits des pays et de la région, y compris Israël, à l'existence et à la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Comme la vaste majorité des pays non alignés, la Yougoslavie estime - et cette position a été réaffirmée lors de la récente conférence au sommet qui s'est tenue à Belgrade - que l'initiative de convoquer prochainement une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), ainsi que d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité, et d'autres facteurs susceptibles de contribuer de façon constructive au succès de la conférence, représente le cadre le plus approprié à la recherche d'une solution juste et durable au conflit arabo-israélien et au problème de Palestine qui est au coeur de ce conflit. Nous espérons sincèrement que certains des membres les plus responsables du Gouvernement israélien finiront par le reconnaître et que cela ouvrira enfin la voie à des efforts substantiels pour résoudre ce grave problème international.

Nous estimons par conséquent qu'il est indispensable de réaliser des efforts concertés et résolus en vue de surmonter la situation actuelle de ni guerre ni paix et d'exercer des pressions sur ceux qui s'opposent à l'ouverture du dialogue destiné à jeter les bases d'une solution à la crise du Moyen-Orient. En tant que président du Mouvement des pays non alignés et en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, la Yougoslavie continuera d'appuyer tous les efforts constructifs déployés en faveur de l'ouverture d'un processus dans cette direction. A cet égard, nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général, S. E. Javier Pérez de Cuéllar.

M. Pejic (Yougoslavie)

La Yougoslavie a suivi les événements survenus récemment au Liban avec une grande attention et une vive préoccupation. L'assassinat brutal et criminel du nouveau Président élu du Liban, M. René Moawad, a suscité une consternation et une émotion compréhensibles en Yougoslavie. Cet acte insensé qui a été très largement condamné par la communauté internationale, en particulier par les pays non alignés, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, a été perpétré par les forces qui s'opposent aux efforts destinés à rétablir rapidement l'unité nationale, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban. Cet attentat est survenu au moment où, sur la base de l'Accord de Taif, réalisé à la suite des efforts inlassables déployés par le Comité tripartite de la Ligue arabe, le peuple libanais entamait le processus de réconciliation nationale après des années de conflits et de souffrances.

Pour sa part, la Yougoslavie continuera d'apporter son plein appui à l'application de l'Accord de Taef, qui reste une base de règlement de la situation libanaise acceptable par tous. A cet égard, nous nous félicitons de l'élection du nouveau Président du Liban, M. Elias Hraoui. Certes, nous continuons de penser que les conditions préalables essentielles à une solution durable à la crise libanaise sont la fin de l'occupation israélienne du Sud-Liban et le retrait des troupes étrangères du territoire libanais, la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et la possibilité pour le peuple libanais de décider, librement et en toute indépendance, de son avenir.

La Yougoslavie a suivi avec un vif intérêt les événements intervenus dans d'autres parties du Moyen-Orient. Nous attachons une grande importance à la volonté exprimée par l'Iran et l'Iraq de rechercher, sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de Sécurité, une solution pacifique au conflit entre les deux pays. La Yougoslavie apprécie vivement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant spécial pour parvenir à une solution pacifique. En même temps, nous nous devons d'exprimer notre préoccupation du fait que les négociations concernant l'application de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité relative à la solution du conflit Iran-Iraq se trouvent dans une impasse. Huit années de guerre ont démontré de la façon la plus tragique que les problèmes entre les deux pays ne sauraient être réglés par des moyens militaires. C'est pourquoi nous invitons les deux parties à prendre les mesures appropriées pour trouver une issue et continuer de coopérer avec le Secrétaire général à la mise en œuvre de la résolution 598 (1987). Nous pensons que des progrès dans ce sens non seulement répondraient aux intérêts des deux parties mais permettraient de rétablir la paix et la stabilité dans cette région d'importance vitale sur le plan des relations internationales.

La crise du Moyen-Orient pèse de plus en plus lourdement sur les relations internationales. Nous espérons donc qu'à la présente session, la communauté internationale réaffirmera sa volonté de ne pas relâcher ses efforts pour éliminer les sources de tension et d'instabilité qui existent depuis des années dans cette partie du monde. Pour sa part, la Yougoslavie, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés et de membre non permanent du Conseil de sécurité, continuera d'apporter sa contribution pleine et active à la réalisation de cet objectif.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais): L'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies comprend, cette anné encore, une multitude de problèmes politiques aigus qui requièrent des solutions et reflètent clairement les préoccupations et les aspirations légitimes d'un certain nombre d'Etats Membres. En même temps, il impose à la communauté internationale d'examiner attentivement ces problèmes et de faire usage de ses prérogatives et de celles de l'Organisation pour y apporter des solutions équitables. Un des problèmes politiques aigus qui touchent directement à la paix et à la sécurité dans la région et dans le monde est celui du Moyen-Orient.

Les représentants de nombreux pays membres ont exprimé leur profond regret mais aussi leur grande désillusion devant la tournure prise par plusieurs crises et conflits régionaux. Il en est ainsi de la question du Moyen-Orient qui, jusqu'à présent, n'a pu être mise sur la voie d'un règlement juste et durable malgré les tentatives faites dans ce sens. Il est profondément regrettable que la situation dans cette région demeure très explosive. La raison en est la persistance de facteurs qui engendrent précisément de telles situations, le premier d'entre eux étant l'agression et l'occupation sionistes des territoires arabes et le déni du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à vivre libre dans sa propre patrie.

D'autres facteurs sont liés à l'ingérence étrangère et aux conspirations ourdies contre les peuples arabes en général et contre le peuple palestinien en particulier. Ces conspirations, qui prennent la forme de manoeuvres et d'artifices politiques et diplomatiques et sont attisées principalement par la rivalité et la collaboration entre les deux superpuissances - les Etats-Unis et l'Union soviétique - sont devenues la pierre d'achoppement à la réalisation de l'aspiration nationale du peuple palestinien et au règlement de la crise du Moyen-Orient.

La nouvelle aggravation de la guerre fratricide au Liban, qui peut avoir de graves conséquences non seulement pour l'unité du pays - voire son existence - mais également pour la paix et la stabilité dans la région et au-delà, constitue un autre facteur qui, conjugué à la poursuite <u>de facto</u> de l'occupation du Sud-Liban par Israël, rend encore plus explosive la situation au Moyen-Orient. Renoncer aux discordes et aux querelles ainsi qu'à l'effusion de sang au Liban - ce qui pourrait être obtenu grâce à un cessez-le-feu et à la réconciliation nationale avec l'aide

des pays acrabes frères - non seulement créerait les conditions permettant d'éteindre un autre foyer de tensions et de restaurer l'unité nationale et l'intégrité du Liban mais encouragerait les pays arabes à concentrer leurs efforts sur la manière de mettre un terme à l'occupation de leurs territoires et, notamment, de résoudre la question palestinienne, qui reste la clef de la solution définitive des problèmes du Moyen-Orient.

En attendant, un autre événement important et encourageant s'est produit dans la région, à savoir la résistance et la lutte héroïques du peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation sioniste et obtenir son droit inaliénable à l'autodétermination sur ses propres terres. La poursuite de l'Intifada – le soulèvement massif du peuple palestinien dans les territoires occupés – qui dure depuis près de deux ans est la preuve évidente de cette résistance déterminée. Les événements et les faits intervenus durant cette période démontrent sans conteste que l'oppression et le génocide sionistes, la violence sauvage de la police, les arrestations massives et les déportations par la force, surtout de jeunes Palestiniens patriotes et toutes les autres mesures barbares des forces d'occupation et de l'administration israélienne n'ont pu entamer la volonté de la population palestinienne de ces territoires et sa détermination à résister à mains nues aux balles et aux chars des occupants, pour mettre un terme à l'occupation odieuse de sa patrie et reprendre la terre qui lui a été arrachée.

Ce soulèvement populaire massif dans les territoires occupés et l'engagement toujours plus actif du nouvel Etat de Palestine, reconnu et appuyé par la communauté internationale, et de sa direction légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), constituent également des facteurs positifs qui devraient accélérer le processus pour amener la question de Palestine sur la voie d'une solution, en mettant fin aux intrigues et aux complots, notamment celui constitué par les prétendues élections libres dans les territoires occupés. Ce plan totalement antipalestinien a été condamné à juste titre. Il est considéré par le peuple palestinien et son représentant légitime, l'OLP, comme une tentative pour gagner du temps, maintenir l'occupation et le régime israélien dans ces territoires. Il a pour objectif d'écraser le soulèvement palestinien et de saper l'impact des importantes mesures prises par le nouvel Etat de Palestine à l'échelle internationale ainsi que son prestige croissant dans le monde et l'affirmation du rôle qu'il est en droit de jouer dans la juste solution de la question palestinienne, clef de la solution de tous les problèmes du Moyen-Orient.

M. Pitarka (Albanie)

Ces plans trompeurs ne peuvent être ni masqués, ni enjolivés par des mesures superficielles prises dans le seul but de faire passer pour pacificateurs les véritables complices de ceux qui mettent en oeuvre la politique expansionniste israélienne. De même, ces plans ne sauraient être encouragés par ceux qui prétendant être des amis des peuples arabes et s'efforcent de présenter leur rapprochement et leur collaboration avec Israël comme de "nouvelles occasions" d'exercer des pressions sur ce pays afin, prétendument, de contribuer au règlement pacifique de la question du Moyen-Orient.

La vie elle-même, la réalité et leur résistance pour survivre, ont montré au peuple palestinien et aux autres peuples arabes que la solution de leurs problèmes, la libération de leurs terres ancestrales et la préservation de la liberté et de l'indépendance sont en fin de compte entre leurs mains. Elles résident dans leur unité et dans la lutte résolue qu'ils mènent contre les ennemis sionistes et impérialistes et leur réaction. Contre l'unité des peuples arabes, source de pouvoir invincible contre la résistance palestinienne, y compris l'Intifida, complots et machinations impérialistes et sionistes sont voués à l'échec. C'est la voie la plus sûre que doivent suivre le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Aucune solution à la question de Palestine en particulier et aux problèmes du Moyen-Orient en général, ne pourront être réalisées sans la participation et la volonté expresse de ces peuples, encore moins sans les Palestiniens et contre les Palestiniens.

Le débat à l'Assemblée générale au cours de cette session, nous permet de réitérer une fois de plus l'appui résolu et la solidarité sans réserve du Gouvernement et du peuple de l'Albanie envers les peuples arabes frères dans la lutte qu'ils mènent et les efforts qu'ils déploient et nous permet d'exprimer notre ferme conviction que la juste cause du peuple palestinien triomphera et qu'il réalisera ses aspirations nationales légitimes et les aspirations de tous les peuples arabes frères.

M. ESZTERGALYOS (Hongrie) (interprétation de l'anglais): Les délibérations à la présente session de l'Assemblée se tiennent dans des conditions internationales favorables, sous l'influence des nombreux changements positifs qui se sont produits au cours de l'année écoulée. L'année 1989 a également été témoin de la participation croissante des Nations Unies au règlement de crises régionales et de foyers de tension. En effet, nous pouvons constater avec satisfaction que la plupart des situations de crise régionales figurant à l'ordre du jour de l'Organisation semblent avoir été résolues ou être sur le point de trouver une solution pacifique.

Par contraste saisissant à toutes ces tendances encourageantes, la situation au Moyen-Orient demeure alarmante et continue d'être une source de préoccupation grave pour la communauté internationale tout entière. La militarisation en cours de la région, ainsi que les tensions constantes entre les parties au conflit, ont des incidences mondiales et l'on ne peut pas exclure la possibilité qu'à un certain stade, elles puissent même menacer le processus positif qui intervient dans les relations internationales.

Les perspectives de règlement sont encore incertaines. Le problème qui se trouve au coeur du conflit, la question palestinienne, reste sans solution. L'occupation israélienne des territoires palestiniens et autres territoires arabes se poursuit, de même que le soulèvement de la population palestinienne contre l'occupation, justifié par l'accumulation de harcèlements, d'humiliations et de frustrations. L'annexion de Jérusalem et des hauteurs du Golan ainsi que les violations continues de l'intégrité territoriale du Liban sont des sources constantes de tension qui nécessitent de la part des Nations Unies des opérations de maintien de la paix à grande échelle dans la région. En exprimant notre reconnaissance aux soldats qui servent la cause de la paix, je voudrais également réaffirmer notre soutien à ces activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Je voudrais maintenant exprimer notre profonde indignation au sujet de l'assassinat de M. René Moawad, Président de la République libanaise, qui a eu lieu la semaine dernière à Beyrouth. Nous espérons que cet acte de terrorisme n'interrompra pas le processus de réconciliation nationale et que le peuple libanais, retrouvera un jour la paix, la sécurité et la prospérité de son pays.

Etant donné sa proximité géographique et ses relations traditionnelles avec les pays et les peuples du Moyen-Orient, la Hongrie se soucie profondément et sincèrement de ce que le conflit soit rapidement réglé. Notre manière d'envisager les questions complexes et de ménager les nombreuses susceptibilités qui interviennent dans le problème du Moyen-Orient est déterminée par un véritable désir de créer et de promouvoir la confiance entre les parties et de contribuer à réduire les tensions dans la région. A partir de ces considérations et dans cette intention, il nous semble important de développer nos relations avec toutes les parties au conflit. C'est également dans cet esprit que la Hongrie a reconnu la proclamation de l'Etat de Palestine et que nous avons haussé nos relations entre Etats au niveau des ambassadeurs. En même temps, nos relations avec Israël se développent également et ceci a trouvé son expression récemment lorsque nous avons rétabli les relations diplomatiques entre nos deux pays.

Notre position au sujet des moyens et des conditions permettant de résoudre le conflit au Moyen-Orient est officielle et demeure valable et inchangée. La Hongrie estime que le meilleur moyen d'arriver à une solution globale, juste et durable du problème du Moyen-Orient serait de convoquer une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des cinq membres

M. Esztergalyos (Hongrie)

permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant légitime du peuple palestinien.

Les conditions fondamentales d'une solution viable et rapide ont été formulées clairement et sont reconnues par la communauté internationale auxquelles la Hongrie souscrit pleinement. Ce sont le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967; le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits in liénables, y compris le droit à l'autodétermination ainsi que le droit d'établir son propre Etat indépendant et souverain; et le respect pour la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël.

A notre avis, l'évolution internationale encourageante a créé des circonstances plus favorables que jamais pour permettre d'amorcer le processus de paix attendu depuis si longtemps au Moyen-Orient. De toute évidence, le fait que les grandes puissances soient de plus en plus disposées à coopérer, qui a été confirmé récemment à cette session de l'Assemblée générale par leur initiative conjointe visant à rehausser la paix internationale, la sécurité et la coopération conformément à la Charte, ainsi que par les premiers résultats de l'élimination de conflits régionaux, est particulièrement important. A cet égard, nous voudrions aussi souligner l'intérêt de la nouvelle attitude constructive et réaliste de l'Organisation de libération de la Palestine et de la résistance du peuple palestinien envers l'occupation, fortement exprimées dans l'Intifida, qui entre maintenant dans sa troisième année dans les territoires occupés.

Le début du dialogue entre les Etats-Unis et l'OLP, les propositions et les initiatives relatives au lancement du dialogue et les efforts entrepris par les pays de l'Europe de l'Ouest prouvent également l'engagement de la communauté internationale de trouver un règlement politique global du conflit arabo-israélien fondé sur l'équilibre des intérêts de toutes les parties intéressées.

La détermination de l'OLP d'arriver à un règlement global par des moyens politiques, l'acceptation par le Conseil national de la Palestine des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que son rejet répété et catégorique du terrorisme sous toutes ses formes, ont été bien accueillis par la communauté internationale et ont été considérés comme des mesures importantes vers

M. Esztergalyos (Hongrie)

une solution négociée et pacifique du conflit. Nous pensons que c'est maintenant à Israël de faire le pas suivant et de répondre de façon constructive à ces démarches. Il y a une occasion à saisir pour sortir de l'impasse et s'engager dans un processus de négociation qui devrait permettre éventuellement d'apporter la paix et la tranquillité aux peuples du Moyen-Orient.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais): La situation actuelle au Moyen-Orient est caractérisée par la persistance de l'un des conflits régionaux les plus anciens et les plus complexes du monde. La cause principale de l'état permanent de tension dans cette région, qui est si sensible du point de vue de la sécurité internationale, reste le déni par Israël du droit du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination. La République démocratique allemande a suivi avec une grave préoccupation la recrudescence des pratiques de l'occupation, qui non seulement entravent le règlement pacifique rapide du conflit, mais infligent des souffrances encore plus grandes au peuple palestinien. Dans ce contexte, la résistance massive du peuple de Palestine, qui dure maintenant depuis presque deux ans, a montré clairement que seule une solution d'ensemble, juste et durable au conflit du Moyen-Orient amènera la paix à tous les peuples de la région.

La République démocratique allemande plaide et se dévoue depuis longtemps pour le démarrage rapide d'un processus de règlement au Moyen-Orient, processus qui devrait englober tous les aspects du conflit. Aujourd'hui, il est plus impérieux que jamais de mettre en branle ce processus par des efforts internationaux collectifs et le recours à une approche de négociation souple.

L'expérience pratique en matière de solutions à d'autres conflits régionaux montre d'un manière frappante que de telles solutions ne sont justes et durables que si elles sont réalisées par des moyens politiques. La République démocratique allemande croit également que la complexité du conflit du Moyen-Orient ne peut être dénouée que par un dialogue constructif et l'accommodement des intérêts de toutes les parties intéressées. En l'occurence, tous les intéressés sont invités à faire preuve de raison et de réalisme, facteurs indispensables.

La République démocratique allemande estime que l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit prendre part à ce dialogue sur un pied d'égalité avec tous les autres. Elle se prononce résolument en faveur d'un règlement pacifique et juste du conflit du Moyen-Orient. Cela inclut la garantie du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, de mêmo que le droit à l'existence de l'Etat d'Israël à l'intérieur de frontières sûres. Partant de là, la République démocratique allemande est en faveur de relations normales avec tous les Etats de la région. Mon pays appuie également la demande du Comité pour

l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que l'Etat de Palestine se voit accorder sa place légitime au sein de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies.

L'offensive de paix de l'OLP, caractérisée par un sens de responsabilité politique et de réalisme, a été un élément fondamental dans l'apparition de nouvelles conditions au Moyen-Orient. Lors de la récente réunion au sommet de Casablanca, les Etats arabes ont appuyé la politique constructive adoptée par l'OLP. En dépit des obstacles dressés par Israël, l'OLP a convenu d'entamer un dialogue avec Israël sous des auspices internationales. La communauté des Etats attend maintenant qu'Israël fasse preuve d'une approche tout aussi constructive. Il faut espérer que l'on prendra conscience en Israël qu'une paix juste et durable ne peut être réalisée que par la garantie des droits légitimes de tous les peuples de la région, y compris le peuple de Palestine.

Comme l'immense majorité des Etats, mon pays demande avec insistance que l'OLP ne soit pas privée des moyens politiques de participer sur un pied d'égalité au règlement du conflit. Nous croyons également que les efforts tentés pour ne traiter que certains aspects du conflit en vue de tourner les questions clefs ou de perpétuer les conditions existantes sous une étiquette différente sont condamnés à l'échec.

Récemment, un bon nombre d'idées ont été présentées sur la façon de démarrer, sans plus de retard, le processus qui doit aboutir à une solution du conflit au Moyen-Orient. Une chose cependant est devenue claire : une conférence internationale sur le Moyen-Orient, convoquée sous les auspices des Nations Unies, et avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties directement intéressées - y compris l'OLP et Israël - ainsi que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité serait la façon la plus appropriée et réaliste de parvenir à la paix. Les principes d'un règlement futur ont déjà été énoncés dans un nombre considérable de résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

A notre avis, le Conseil de sécurité, en particulier ses membres permanents, devrait adopter des mesures pratiques pour préparer la Conférence sur le Moyen-Orient en temps utile. Cela pourrait très bien se faire dans le cadre de consultations. Ma délégation appuie également tous efforts futurs du Secrétaire général conçus pour mettre en branle un processus aboutissant à la solution du

conflit. De même, nous voulons souligner à nouveau que, comme par le passé, la République démocratique allemande ne ménagera aucun effort pour contribuer au progrès vers un règlement politique du conflit au Moyen-Orient.

M. AL-RIYAMI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai l'immense plaisir de vous exprimer, au nom de ma délégation, notre profonde satisfaction devant le travail réalisé au cours des délibérations et des discussions de la présente session de l'Assemblée générale. Votre efficacité et vos talents diplomatiques vous ont, sans aucun doute, permis de guider nos travaux d'une manière claire et satisfaisante.

Nous discutons aujourd'hui l'un des points les plus importants de notre ordre du jour, la situation au Moyen-Orient, région qui est d'une importance stratégique spéciale sur la carte du monde. Elle figure parmi les régions les plus délicates et dangereuses, et ce qui s'y passe a des répercussions directes sur la paix et la sécurité internationales.

Les signes de détente dans les relations internationales, notamment entre les deux superpuissances, sont une source de satisfaction pour nous tous. Le relâchement des tensions a eu un effet manifeste sur la stabilité dans le monde entier. Les nombreuses initiatives de paix commencent à porter partout leurs fruits. Mon pays continuera d'oeuvrer à la réalisation de ce noble objectif et de le défendre. Le Sultanat d'Oman a maintes fois répété sa foi dans le rôle efficace joué par divers organes et instances de l'Organisation pour trouver des solutions justes aux nombreux problèmes et crises auxquels se heurte l'humanité. Nous avons foi dans ce rôle parce que nous croyons aux mérites du dialogue et de l'entente entre nations et parce que nous croyons que le dialogue sous les auspices des Nations Unies est le moyen idéal de régler ces problèmes et ces crises.

Les tendances internationales actuelles et les événements régionaux obligent à inscrire dans une perspective plus vaste le problème de la restructuration pacifique du Moyen-Orient. Il est évident que la région est en train de s'armer jusqu'aux dents, à un rythme accéléré, avec les armes les plus perfectionnées et les plus déstabilisantes. Israël a systématiquement poursuivi une politique de déstabilisation et de discorde qui bouleverse la sécurité de la région, au mépris de la volonté de la communauté internationale et des principes de la Charte. La preuve, si besoin est, qu'Israël continue cette politique, c'est qu'il continue d'introduire les armes les plus destructrices dans la région. Il menace constamment les pays arabes. Il continue d'essayer et d'expérimenter les armes et les techniques d'armement les plus destructrices. Il a récemment entrepris l'essai d'un missile qui est tombé près des côtes de Bengazi, en Libye.

L'Intifada palestinienne dure maintenant depuis deux ans. Elle est la suite logique des humiliations causées par les mesures d'oppression et de coercition pratiquées contre le peuple arabe palestinien. Un an s'est écoulé depuis la proclamation de l'Etat de Palestine et, pourtant, nous continuons de voir à la télévision des centaines de victimes palestiniennes sans défense qui sont tuées ou mutilées aux mains des forces d'occupation israéliennes. Devant ces actes odieux de brutalité qui se poursuivent sans relâche, l'opinion publique mondiale ne réagit pas, montrant qu'elle est impuissante alors que les forces d'occupation se comportent brutalement et foulent aux pieds les droits de l'homme les plus fondamentaux et les plus légitimes des Palestiniens.

La poursuite de l'Intifada et la résistance tenace devant l'occupation israélienne montrent la détermination et la volonté de fer de ce peuple de mettre un terme à l'occupation sous toutes ses formes. Le Gouvernement d'Oman appuie toutes les initiatives palestiniennes de paix et tous les efforts sincères et sérieux en vue d'une solution juste et durable qui garantisse les droits nationaux du peuple de Palestine, notamment le droit à l'autodétermination et le droit à un Etat indépendant. La délégation de l'Oman demande la mobilisation de toutes les compétences et de tous les organes des Nations Unies pour que les mécanismes de l'Organisation puissent être utilisés efficacement pour protéger les droits de l'homme de tous les peuples et de l'humanité tout entière. C'est convaincus de cette idée que nous demandons que soit organisée et convoquée d'urgence une conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies. Cette conférence fournira à la communauté internationale et à tous les pays épris de paix, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, l'opportunité de traiter cette question.

Ma délégation espère que les deux superpuissances se joindront à toutes les autres forces internationales et aux parties intéressées pour prendre les mesures propices à amener une solution juste et pacifique qui mette fin aux souffrances que le peuple palestinien endure depuis trop longtemps.

Nous espérons que les pays de la région pourront vivre dans la paix et la stabilité. Pour qu'il en soit ainsi, les deux superpuissances doivent faire figurer la question du Moyen-Orient au premier rang de leurs priorités. Il est urgent de traiter cette question. Nous demandons également à la communauté internationale et aux Nations Unies d'exercer des pressions sur Israël pour qu'il reconnaisse les réalités de la région. Si Israël veut réellement la paix avec ses voisins et coexister avec les pays arabes, comme il le prétend, il doit renoncer à sa politique d'agression. Il doit renoncer à balayer du revers de la main toutes les tentatives et initiatives de paix, mettre un terme à sa belligérance persistante et s'abstenir de recourir systématiquement à la force.

Nous voudrions exprimer notre tristesse devant la situation au Liban. Mon pays a appris avec douleur l'assassinat du Président du Liban, M. René Moawad. Nous condamnons ce crime odieux, qui a été commis contre l'unité et la légitimité du Liban dans le but de porter un coup à la réconciliation nationale dans ce pays frère.

Nous nous félicitons de l'élection du nouveau Président du Liban,

M. Elias Hrawi, et demandons à tous nos frères libanais d'oeuvrer ensemble au
rétablissement de l'ordre, de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous
souhaitons que les efforts déployés par le peuple libanais frère soient couronnés
de succès et demandons le retrait immédiat des forces israéliennes du Suc-Liban.
Nous souhaitons la paix et la stabilité à tous les pays du monde.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe): La question du Moyen-Orient, dont nous sommes saisis, est un problème dont l'Assemblée générale discute année après année et avec lequel le Moyen-Orient vit jour après jour, heure après heure. Bien que le monde soit cette année parvenu à rapprocher d'autres problèmes exrêmement complexes d'un règlement et d'un accord, avec le Moyen-Orient, on n'aperçoit toujours pas la fin du tunnel. Pourquoi? Parce qu'Israël, le problème le plus difficile et la source de tous les désastres et des problèmes du Moyen-Orient, agit encore conformément à son attitude expansionniste et colonialiste en affirmant que c'est pour se protéger qu'il commet des actes d'agression et poursuit l'occupation de terres ne lui appartenant pas. Ses dirigeants ne semblent pas se rendre compte que s'ils persistent à agir de la sorte - et tout nous porte à croire qu'ils continueront - ils ne feront que créer plus d'incertitude et d'insécurité dans leur pays.

Les dirigeants sionistes ont fait beaucoup de rêves au fil des ans. Ils ont revêtu leurs rêves du masque de la religion et les ont parés d'une ambition matérielle. Ils pensaient pouvoir leurrer tout le monde tout le temps. Ils ont oublié que l'histoire et les réalités géographiques et démographiques contredisent de façon flagrante, l'histoire qu'ils avaient fabriquée et les faits qu'ils avaient déformés. Les dirigeants sionistes aiment à croire que leur penchant pour le colonialisme de peuplement et leurs visées expansionnistes suffisent pour légitimer et pour autoriser leurs actes d'invasion et d'agression, ainsi que leur occupation du pays appartenant à un autre peuple et l'appropriation de ses terres. Ils semblent convaincus que leur besoin de sécurité leur donne licence internationale pour menacer la sécurité des autres et les autorise à violer les droits des autres et à les priver de leurs moyens de subsistance, et que le monde n'a d'autre choix que d'acquiescer aux projets et aux voeux des sionistes.

C'est là, bien sûr, une logique biaisée, que le monde d'aujourd'hui rejette et que la société du XXe siècle condamne, une logique qui a déjà été condamnée par les religions divines depuis la venue des prophètes.

Israël, rejeton irresponsable d'un précédent inacceptable et corrompu dans la pratique internationale, a fondé son existence sur l'acquisition par la force des terres d'autres peuples et la violation de leurs droits de l'homme et de leurs droits nationaux sous prétexte de revendications sans fondements. Il pense que l'occupation des terres d'autres peuples est un simple exercice d'arithmétique grâce auquel il parviendra à créer une situation de facto sur le terrain, à laquelle devront le soumettre les propriétaires des terres, et que tout le monde devra accepter sans objection son diktat.

Les dirigeants sionistes semblent ignorer le profond fossé culturel qui sépare la mentalité occidentale portée à théoriser, dans le cadre de laquelle le sionisme a pris naissance, dans des conditions sociales, politiques et religieuses particulières à l'Europe, de la mentalité et de l'héritage de l'Orient, et spécialement de la sensibilité profondément ancrée de l'Arabie et de l'Islam, si étroitement liée à la famille, à la foi et à la terre où elle a grandi. pouvoir trouver la voie qui mène à une solution acceptable, nous devons comprendre les origines culturelles de la sensibilité arabe et islamique qui refuse de se laisser couper de ses racines, aussi puissantes que soient les forces qui tentent de les en arracher. Le sionisme finira par payer son ignorance et son mépris des réalités et des éléments à la base du problème du Moyen-Orient, la déformation des causes de ce problème et l'intégration de ses conséquences. Nous le voyons chaque jour s'entêter à ignorer les faits et s'opposer à toute tentative d'examiner la situation à la lumière des véritables réalités palestiniennes, régionales et internationales, de même que nous voyons chaque jour les résultats de cette attitude reflétés dans les listes de plus en plus longues de morts et de blessés.

Le problème du Moyen-Orient est le complément naturel du problème palestinien. Il incarne dans sa complexité la nature multiple du sionisme, de ses rêves et de sa cupidité expansionniste. Il révèle la vraie nature d'Israël et montre que celui-ci, depuis sa création, menace gravement la paix et la sécurité de la région ainsi que la sécurité de son peuple. Israël est devenu l'instrument d'une logique dangereuse qui compromet l'équilibre international et les normes de

la paix et de la sécurité régionales et internationales du fait du droit dont il se réclame pour agir comme il le fait et pour essayer de justifier ses actes. A tous égards, il ne cesse de semer la confusion et d'altérer les réalités de la situation et les racines du problème.

Le sionisme fait également appel, et c'est là, certes, un danger grave, aux réseaux d'influence sioniste qui agissent avec efficacité dans certaines capitales du monde et sont capables d'influencer les milieux responsables de ces capitales qui seraient disposés à écouter la voie de la raison. De cette façon, ces milieux responsables tendent à accepter l'irrationnel et choisissent de rester muets quand il s'agit d'Israël alors qu'ils refusent de se taire dans le cadre de n'importe quel autre agresseur dans le monde. La dangereuse influence sioniste sur le bon jugement des pays développés et puissants du monde est d'une grande portée et pourrait compromettre les relations de ces pays avec d'autres nations, si cette situation n'évoluait pas.

Comment le monde peut-il accepter, aujourd'hui et à notre époque, la logique sioniste qui permet à Israël de poursuivre son occupation des territoires arabes, alors même qu'il admet que ces territoires sont occupés, et comment peut-on tolérer les activités d'Israël qui s'efforce, aux geux du monde entier, de priver tout un peuple de ses droits? Comment pouvons-nous nous contenter de déclarations et de résolutions limitées sans qu'aucune action punitive ne soit entreprise? Comment se fait-il que nous ne soyons pas parvenus jusqu'ici à adopter une résolution quelconque qui pénaliserait ou sanctionnerait Israël pour son agression, alors que nous avons vu ici, à la présente Assemblée générale, combien de pays avaient pris position et s'étaient élevés contre l'invasion d'un certain pays par les armées d'un autre Etat, comment ils avaient mobilisé toutes leurs forces et toutes les instances internationales pour condamner cet Etat en termes des plus vigoureux et comment ils s'étaient opposés à cette invasion en recourant à tous les moyens dont ils disposaient jusqu'à ce que l'occupation prît fin?

La proclamation par le Conseil national palestinien, le 15 novembre 1988, de l'Etat palestinien, conformément aux résolutions des Nations Unies, et la prompte reconnaissance de cet Etat ainsi que l'accueil favorable réservé à la déclaration du Conseil par les pays épris de paix, au nombre de 95 jusqu'ici, constituent l'une des voies qui mènera à la paix et à la sécurité de la région, si les autorités israéliennes réagissent favorablement à son égard. C'est la voie qui mènera à

l'application des résolutions des Nations Unies, de la résolution prise par la Conférence au sommet de Fès et des divers plans formulés par des hommes d'Etat pleins de sagesse en vue de résoudre le problème du Moyen-Orient et de Palestine. C'est une étape dans l'histoire du Moyen-Orient, qui fait espérer que le monde réagira favorablement et débarrassera ainsi la scène internationale de l'un des pires problèmes auxquels nous devons faire face dans la région.

Mais les autorités d'Israël et ses dirigeants, y compris les pseudo-modérés parmi eux, ont rejeté l'initiative avant même qu'elle fût annoncée et ont continué de la repousser après que le Conseil national palestinien l'eût proclamée, au mépris des grands sacrifices consentis et des appels de nombreux Etats du monde pour qu'on l'approuve et qu'on coopère avec elle dans l'intérêt de la sécurité et de la paix. C'est de cette paix qu'Israël ne veut pas, c'est cette paix qu'il évite et qu'il ne peut tolérer, comme le démontrent ses réactions. Par conséquent, ce que nous ferons à partir d'ici relèvera de la responsabilité de l'Assemblée, c'est-à-dire de notre responsabilité collective.

Après tout ce qui s'est passé au cours des deux dernières années, depuis le début de l'Intifada - les étranges tentatives visant à écraser l'Intifada et les manoeuvres sionistes cherchant à tromper la population au nom de la sécurité et de la paix - nous pouvons nous demander ce que cherche Israël. Cherche-t-il la paix? Mais quel genre de paix pourrait-il chercher quand sa réaction est telle? Il a fait une erreur en rejetant l'Etat palestinien. Il a montré qu'il ne reconnaissait pas la voie qui mène à la paix lorsqu'il a continué à priver le peuple palestinien de ses droits fondamentaux qui ne sauraient être contestés. Il s'est écarté de ses droits parce qu'il s'est laissé nourrir d'illusions depuis sa création sur la terre de Palestine lorsque, par un acte d'agression, il a saisi la patrie du peuple arabe palestinien avec l'appui et sous la protection de l'impérialisme. Il a rêvé d'éliminer pour toujours le peuple arabe palestinien.

La paix ne saurait être réalisée, en élargissant les zones d'agression, en multipliant les fronts de l'inimitié et en prolongeant les animosités. En 1982, les Arabes ont présenté la formule bien connue du Sommet de Fès comme une façon de parvenir à instaurer une paix équilibrée en dépit des grands sacrifices arabes qu'elle impliquait.

Elle a été rejetée, entravée et combattue par les sionistes, qui ont même refusé de comprendre la déclaration du Conseil national palestinien, son initiative de paix et la proclamation de l'Etat de Palestine, il y a un an.

Que veulent-ils donc? Faire du peuple palestinien un objet de marchandage dans leur tentative pour imposer leur domination sur l'ensemble de la région? Les autorités israéliennes peuvent-elles vraiment croire qu'Israël pourra à jamais dominer la région, imposer sa volonté par l'intimidation, tracer les frontières à sa guise, accorder ou refuser des droits selon son bon vouloir? Si tel est le cas, il semblerait que tout comme elles sont ignorantes de tout, elles méconnaissent aussi le fait qu'un petit groupe de personnes vivent sur la terre qu'elles ont occupée, bénéficiant d'une aide étrangère au jour le jour. Leurs racines ne sont pas là où elles vivent et leur influence n'est pas à la hauteur de leurs rêves. Elles vivent dans un profond climat de haine qui s'amplifie. La nation arabe, largement répandue, et le peuple islamique, dans toute sa dimension, donnent chaque année naissance à une population qui dépasse plusieurs fois la population sioniste en Palestine, comme les représentants le savent fort bien.

L'écart de supériorité technologique et militaire sioniste se rétrécie chaque jour, et l'équation de la supériorité israélienne ne sera plus qu'une farce dans les annales de l'histoire. Tel sera le cas si les autorités israéliennes s'enferrent dans leurs illusions et leur ignorance. Si j'en crois ce que nous voyons et entendons quotidiennement, elles persisteront dans leur ignorance et continueront de nourrir des illusions à moins que les peuples du monde ne décident de s'acquitter avec détermination de la plus simple de leurs responsabilités, comme ils l'ont fait à propos de l'Afrique du Sud. Nous attendons des peuples du monde qu'ils fassent preuve d'une égale fermeté, en particulier les amis d'Israël. Cette dimension nous paraît absente de la recherche de la solution à laquelle nous oeuvrons.

En dépit de toutes les mesures de répression prises il y a 23 mois, la révolution du peuple palestinien est en plein essor et n'a pas perdu de sa vigueur. C'est la révolution aussi dans les hauteurs du Golan, les terres occupées de la République de Syrie et au Sud-Liban, la partie de la République du Liban dominée par l'injustice et l'agression sioniste. De toutes parts il y a une révolution ouverte contre l'injustice, la conquête et l'occupation. Chaque jour les fils et les filles du peuple en révolte deviennent des martyrs. La conscience du monde est outragée et l'imagination de l'homme s'enflamme. Les peuples du monde

se sont libérés des chaînes de la duperie sioniste et de la désinformation israélienne qui a continué, ces dernières décennies, à soumettre la population à un véritable lavage de cerveau.

La révolution a montré que l'armée israélienne est un gang de hors-la-loi qui bafouent les valeurs humaines en livrant une guerre contre des enfants et en frappant des femmes, des hommes, des enfants et des personnes âgées. Elle a montré que l'armée est un groupe de saboteurs qui détruisent les habitations, pillent les magasins et volent à de paisibles citoyens leurs moyens quotidiens de subsistance. C'est la révolution d'enfants qui ont dévoilé avec leurs pierres les prétentions des dirigeants sionistes à la rectitude morale et au respect des préceptes divins. Elle a révélé au monde civilisé un groupe de faussaires qui ont trompé certaines personnes pendant un certain temps. Les membres ont dû comme nous entendre dire que 30 % des pertes infligées par l'armée israélienne lourdement armée aux populations des territoires occupés sont constitués par des enfants de moins de 15 ans. La question qui se pose maintenant est de savoir si les Nations Unies, plus de 40 ans après le début de l'agression armés sioniste, se libéreront du complexe qui les a empêchées d'affronter Israël au moyen des préceptes de la Charte et de toutes les mesures contre les actes intolérables d'agression énoncés dans la Charte. Les actes commis par Israël sont intolérables, qu'il s'agisse de la Palestine, du Liban, de la Syrie, de l'Iraq ou de la Tunisie; ses actes d'agression sont sans fin.

Les Nations Unies sauront-elles s'opposer à Israël de la même façon qu'elles s'opposent à l'Afrique du Sud, partenaire raciste et organique d'Israël, ou à toute autre situation d'invasion et d'agression à travers le monde? La réponse à cette question décidera des possibilités d'aboutir à une paix réelle à laquelle tous les membres de l'Assemblée aspirent et définira le rôle des Nations Unies dans le règlement du problème du Moyen-Orient ou révélera son impuissance. Dans ce dernier cas, Israël en rejetant toutes solutions pacifiques connaîtra le sort de tous les envahisseurs qui, à travers l'histoire, ont saisi la chance offerte par l'absence de logique et de raison à un moment donné. Ces envahisseurs se sont toujours heurtés aux réalités de la géographie et aux courants de l'histoire. Ils ont toujours fini par découvrir, mais trop tard, que les chances exceptionnelles sont, par nature, fugaces et que les réalités de l'histoire et les faits de la géographie font toujours triompher ceuz qui se trouvent du côté du droit.

Le gardien des deux mosquées saintes, le Roi Fahd bin Abdulaziz, prenant la parole devant le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ce qui suit :

"Comme nous le savons, les efforts déployés pour parvenir à une paix fondée sur le droit et la justice doivent passer par le respect des valeurs, l'adhésion aux pactes, le respect des principes de justice et la primauté du droit. Pour être durable, la paix doit reposer sur ces principes, t aucune paix ne sera durable si elle est obtenue par la violation et la fraude."

De même que nous avons béni et appuyé la proclamation de l'Etat de Palestine, nous avons aujourd'hui estime et respect pour la révolte des populations des terres de Palestine, du Golan et du Sud-Liban pour recouvrer leurs droits usurpés. Nous saluons la révolution et ses héros : hommes, femmes, enfants et personnes âgées. Nous entendons les échos qui nous parviennent des montagnes et des vallées, des villes et des villages; nous rendons hommage à leur courage et à leurs sacrifices; nous applaudissons à leur courage face à l'injustice sioniste et nous saluons la lutte qu'ils mènent avec opiniâtreté pour réaliser leurs aspirations. Il nous faut concrétiser notre attachement au respect des droits palestiniens, à la restitution du territoire syrien à la Syrie et de la terre libanaise au Liban, et garantir l'inviolabilité de l'ensemble de la terre arabe, de Bagdad à la Tunisie, et de toutes les terres arabes et musulmanes, ainsi qu'à la protection contre l'agression sioniste. Nous devons répondre aux appels lancés par le peuple palestinien dans son Intifada pour défendre les principes mêmes sur lesquels ont été bâties les Nations Unies et les préceptes énoncés dans les conventions et traités Il a droit à une patrie, à l'autodétermination, au gouvernement de internationaux. son choix, au respect de l'Etat qu'ils ont proclamé, il a le droit de rejeter toute forme d'injustice ou d'agression, de condamner et de dénoncer les prétentions injustifiables de l'agresseur.

La paix fondée sur la justice est l'exigence de tous les membres de l'Assemblée. C'est notre exigence. Oeuvrons en sa faveur sur la base de ce qui est clair pour tous.*

^{*} M. Hurst (Antiqua-et-Barbuda), Vice-Président, assume la présidence.

Espérons que, grâce au climat international de détente dont nous bénéficions à l'heure actuelle, les nations continueront d'oeuvrer dans le cadre d'un ordre international fondé sur le respect des valeurs humaines, des droits des individus et des droits des Etats. Nous espérons que le Moyen-Orient recevra équitablement sa part d'appui afin que ces principes, ces règles et ces droits deviennent une réalité dans la région.

M. HOQOO (Afghanistan) (interprétation de l'anglais): Qu'il me soit permis tout d'abord de condamner vigoureusement, au nom de mon pays, l'acte lâche de terreur qui a coûté la vie au Président René Moawad du Liban. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères au peuple libanais à l'occasion de cette perte tragique; nous sommes certains que ce regretté président entrera dans l'histoire de son pays comme un fils authentique et courageux du Liban qui n'a pas hésité à servir les intérêts de son pays à un moment crucial et à sacrifier sa vie à la cause de la paix, de l'harmonie et de la réconciliation nationale dans sa patrie.

Depuis des décennies, la situation tendue qui règne au Moyen-Orient en raison de l'occupation persistante israélienne de la Palestine, du territoire syrien des hauteurs du Golan et de certaines régions du sud du Liban, ainsi que la politique d'agression et d'expansion poursuivie par Israël dans la région, représente une menace grave pour la paix et la sécurité dans cette région et dans le monde entier.

Cette politique inflige des souffrances et des peines indicibles et irréparables aux Palestiniens dispersés dans le monde entier en tant que réfugiés ainsi qu'aux Palestiniens et aux autres Arabes qui vivent dans les territoires occupés.

Il est évident qu'une paix juste et durable et la stabilité ne pourront être instaurées dans cette région troublée du monde que sur la base du retrait total et sans condition d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, et de la restauration des droits indéniables et légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination, sans intervention étrangère, au retour dans sa patrie et à l'établissement de son propre Etat sur son territoire national, conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, et aux autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

A ce propos, je voudrais rappeler que la Déclaration politique adoptée à Alger, le 15 novembre 1988, par le Conseil national palestinien revêt une grande importance. Cette déclaration énonce les moyens appropriés et pratiques de règlement de la grave question du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se situe la question de Palestine.

L'Intifada héroïque, qui se poursuit malgré les massacres impitoyables de jeunes, de femmes, d'hommes et d'enfants perpétrés par les bouchers israéliens, est une réponse convaincante à l'occupation illégale de leurs terres.

A cet égard, je voudrais réaffirmer que le peuple et le Gouvernement de la République de l'Afghanistan appuient la lutte que mènent le peuple palestinien et la République syrienne pour libérer leurs terres occupées et qu'ils sont fermement solidaires de leur juste cause.

La situation au Liban reste tendue et explosive en raison de l'occupation persistante de certaines régions du sud du Liban par les forces israéliennes. Il est grand temps d'exiger l'application immédiate et scrupuleuse des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité qui exigent le retrait total et sans condition des forces d'agression israéliennes du Liban. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la République libanaise, membre à part entière de la communauté des nations, doivent être préservées et garanties.

Dans les conditions actuelles, la convocation d'une conférence internationale de la paix sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies est le seul moyen pratique de garantir l'instauration d'une paix juste et durable, de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient. Toutes les parties concernées, dont l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, devront participer, sur un pied d'égalité, à cette conférence.

Pour terminer, je voudrais, une fois encore, dire que le peuple et le Gouvernement de la République de l'Afghanistan appuient fermement la juste lutte menée par le peuple palestinien et les autres peuples arabes pour la libération des territoires arabes occupés et le rétablissement immédiat de leurs droits légitimes. Nous sommes fermement convaincus qu'une solution juste à ce problème du Moyen-Orient qui persiste depuis longtemps pourrait, à son tour, consolider le processus de paix, de compréhension, de coexistence pacifique et de sécurité internationale.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe):
Bien ue l'amélioration du climat qui préside aux relations internationales et
l'établissement d'une phase de détente après des années d'affrontements, de
tensions et de guerre froide aient eu un effet positif sur certains des conflits
régionaux dans le monde entier, le conflit arabo-israélien continue de suivre un
cours différent dans une atmosphère de tension et d'affrontement. Tel est le
résultat du déni, au peuple palestinien, de ses droits nationaux inaliénables, de
l'occupation persistante par Israël des territoires palestiniens et autres
territoires arabes, de l'attitude de plus en plus intransigeante manifestée par

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Israël à l'égard du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'escalade de ses mesures brutales d'oppression dans les territoires arabes occupés.

La crédibilité de l'Organisation des Nations Unies a été renforcée par ses grandes réalisations dans de nombreuses régions du monde. Les peuples du monde sont de plus en plus convaincus que l'Organisation est un instrument international efficace pour résoudre les conflits régionaux, éliminer l'injustice et aider les peuples opprimés à se libérer de l'occupation et de la domination étrangères sous toutes leurs formes et à exercer leurs droits nationaux. Il est donc impérieux que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle décisif en aidant le peuple palestinien – dont le soulèvement est entré dans sa troisième année – et les populations des autres territoires arabes occupés à libérer leurs territoires de l'occupation israélienne et à mettre un terme à leur tragédie. Les Palestiniens doivent quotidiennement faire face à des actes de répression et d'oppression de tous types – assassinats, démolition de leurs maisons, déportation, et autres moyens de châtiment collectif tels que la destruction des fermes – moyens qui ont été employés pendant les périodes les plus barbares du nazisme.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Dans l'examen de la crise du Moyen-Orient et la recherche d'une juste solution au conflit arabo-israélien, on ne saurait méconnaître les deux éléments décisifs qui constituent la seule base du règlement de ce conflit : premièrement, la nécessité de mettre inconditionnellement un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés, car l'occupation est un acte illégal qui viole la Charte des Nations Unies et les normes du droit international; et, deuxièmement, la nécessité de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, dont son droit à l'autodétermination, son droit de retourner dans sa patrie, la Palestine, et son droit d'édifier un Etat indépendant et souverain.

Mon pays a indiqué clairement à plusieurs reprises que la paix exigeait

l'existence de certains éléments, dont les plus importants sont la justice et

l'équité, la fin de l'occupation et le rétablissement des droits usurpés. Il ne

peut y avoir de paix sous l'occupation. Il n'y aura pas de paix tant que les

Arabes n'auront pas recouvré toutes leurs terres et tous leurs droits. Les

personnes qui croient que la paix est possible dans cette région sans obtenir le

retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et

arabes occupés et sans donner au peuple palestinien arabe la possibilité d'exercer

ses droits nationaux inaliénables commettent une grave erreur. Ceux qui parlent de

paix et ne tiennent pas compte de ces exigences et conditions refusent la vérité et

commettent une grave erreur de jugement. Israël ne veut pas la paix dans la région.

Les dirigeants d'Israël, avec leur doctrine sioniste sans égale dans son fanatisme et fondamentalisme, vivent en dehors de notre époque. Ils continuent de se fonder sur des mythes et des illusions pour parvenir à leur objectif final, la création du Grand Israël, des rives de l'Euphrate à celles du Nil. Israël veut tout simplement que les Arabes acceptent ses desseins expansionnistes. C'est pourquoi Israël rejette la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies et l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies. Il intensifie sa politique expansionniste et crée de nouveaux obstacles sur la voie de la paix. Il a annexé la Jérusalem arabe et les hauteurs syriennes du Golan; il a envahi le Liban, détruit sa capitale, Beyrouth, et occupé la partie sud; il a intensifié sa politique de répression à l'égard des habitants des territoires arabes occupés et sa politique colonisatrice en continuant d'établir des colonies de peuplement. Tous ces actes réfutent fortement les

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

affirmations de ceux qui croient qu'Israël veut la paix. En même temps, ils montrent qu'Israël est un instrument d'agression, une entité sioniste raciste et un élément actif contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient et dans le monde.

S'étant rendu compte de ce fait, l'Assemblée générale a adopté, le 10 novembre 1975, une résolution dans laquelle elle considère que le sionisme est une forme de racisme. Le 5 février 1982, après l'entrée en vigueur des lois israéliennes sur les hauteurs syriennes du Golan, l'Assemblée générale a déclaré que les actes d'Israël confirmaient que cet Etat Membre n'était pas épris de paix et qu'il ne s'acquittait pas de ses obligations découlant de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale du 11 mai 1949.

Le problème qui fait obstacle au processus de paix au Moyen-Orient découle précisément des pratiques d'Israël et de ses rêves d'expansion. La longue histoire terroriste de l'occupation israélienne des hauteurs syriennes du Golan, de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du sud du Liban rappelle les actes barbares du régime raciste de Pretoria perpétrés contre les populations de l'Afrique australe et les crimes nazis perpétrés contre des civils durant la seconde guerre mondiale.

Depuis son occupation en 1967 des hauteurs syriennes du Golan, Israël ne cesse d'imposer des mesures visant à annexer le territoire et à encourager les Israéliens à s'y installer. C'est pourquoi, le ler décembre 1981, Israël a pris la décision d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration sur les hauteurs syriennes du Golan et l'identité israélienne aux habitants arabes syriens. Ceux qui ont refusé d'accepter cette identité ont fait l'objet de mesures de harcèlement particulièrement cruelles. Les autorités d'occupation israéliennes ont confisqué les terres des habitants arabes syriens pour en faire des zones militaires et des colonies de peuplement. Elles se sont également appropriées les sources d'eau naturelles et interdit aux habitants arabes syriens de se déplacer et de travailler librement dans le territoire.

La situation dans les hauteurs syriennes du Golan, comme dans les autres territoires arabes occupés, se dégrade encore. Chaque jour, les habitants arabes syriens font l'objet d'un traitement brutal aux mains des forces d'occupation israéliennes. Leurs droits de l'homme fondamentaux sont violés systématiquement.

Depuis son occupation en 1967 des hauteurs syriennes du Golan, Israël poursuit une stratégie d'agression contre les habitants du territoire. Son objectif est de judaïser les hauteurs syriennes du Golan, de supprimer l'identité nationale de ses

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

habitants, de détruire son infrastructure économique, de s'emparer de ses ressources en eau et de modifier son caractère social et culturel, en violation de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 437 (1981) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité le 17 décembre 1981, et la résolution ES-9/1 de l'Assemblée générale, adoptée le 5 février 1982, lors de la neuvième session extraordinaire d'urgence, et réaffirmée depuis lors à chaque session de l'Assemblée générale.

Ce n'est un secret pour personne que la situation tragique existant au Sud-Liban résulte de l'occupation israélienne d'une partie du Liban et du recours par Israël à des mercenaires et des fantoches armés pour commettre des actes de terrorisme et de violence contre la population libanaise.

Israël a rejeté la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et les résolutions suivantes, dans lesquelles le Conseil demande le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes de l'ensemble du territoire libanais ainsi que le déploiement de forces des Nations Unies dans la région.

Les forces d'occupation israéliennes ont pratiquement transformé des villes et des villages du Sud-Liban en camps de concentration. En se livrant quotidiennement à la répression, à la destruction et au meurtre, depuis l'air, la mer et la terre, les forces israéliennes font de la vie dans cette région un véritable enfer.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

La voie vers une paix équitable est à sens unique et elle passe par une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine.

La paix signifie essentiellement la justice; et cela veut dire la restitution de leurs droits à ceux qui en ont été privés et la cessation de l'agression et de l'occupation. Voilà la paix pour laquelle nous luttons. La paix à laquelle nous aspirons passe par la mise en oeuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies, y compris celles qui ont trait à la convocation de la Conférence internationale. Tant qu'Israël ne se sera pas retiré de tous les territoires arabes occupés, tant que la question de Palestine ne sera pas réglée d'une façon qui garantisse les droits du peuple palestinien, il n'y aura pas de paix dans la région. Car sans paix équitable, l'agression et l'occupation se poursuivront, dans les hauteurs syriennes du Golan, en terre arabe de Palestine et au Sud-Liban. Cette résistance est le résultat de l'occupation continue. Par conséquent, la résistance se poursuivra dans toutes ces régions jusqu'à ce que le dernier pouce de territoire arabe soit libéré de l'occupation israélienne.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais): Une fois encore, l'Assemblée générale est saisie de la question du Moyen-Orient et une fois encore, nous devons donner libre cours à nos sentiments de frustration devant l'impossibilité de parvenir à un règlement rapide. Alors que nous arrivons au terme d'une année fertile en événements, un grand nombre de conflits évoluent de façon positive, contribuant ainsi à la création d'un climat international de conciliation et de compréhension. Dans ce contexte on entrevoyait des possibilités de mettre fin au conflit au Moyen-Orient et aux souffrances des peuples de la région. Malheureusement, les tentatives faites cette année pour parvenir à une solution juste et durable au problème n'ont pas donné jusqu'ici de résultats tangibles.

Tout au long de 40 années de guerre, de luttes et d'instabilité au Moyen-Orient, la Turquie a poursuivi une politique conforme à ses intérêts directs et naturels dans la région, et au sort des populations qui vivent à proximité de ses frontières. Des liens historiques, culturels et émotionnels étroits unissent le peuple de la Turquie aux populations de la région. Il est naturel que la

Turquie s'inquiète de toute situation qui menacerait la paix et le bien-être de la région, et le triste sort de la population palestinienne dans les territoires occupés ne fait pas exception.

Nous avons clairement fait connaître en maintes occasions notre position sur la question du Moyen-Orient. La Turquie est convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution satisfaisante et à long terme au problème sans négociations entre toutes les parties intéressées, menées de bonne foi dans le cadre d'une conférence internationale de paix. Mon gouvernement se félicite de tout effort entrepris pour réaliser cet objectif, et il estime qu'à la suite de la proclamation et de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien indépendant, l'année dernière, les circonstances se prêtent à l'examen de nouvelles initiatives. Nous espérons que tous les pays à même de le faire contribueront aux efforts actuels pour instaurer la paix et la justice. La Turquie est prête à contribuer à ces efforts.

Des initiatives récentes envisageant la participation des représentants authentiques du peuple palestinien à des négociations directes avec Israël méritent d'être étudiées de très près. Mon gouvernement estime que ces négociations pourraient servir de base pour éliminer les divergences et aboutir ainsi au lancement du processus de paix. Nous demandons au Gouvernement d'Israël de répondre à ces initiatives en adoptant des politiques plus conciliantes. Nous espérons qu'aucun gouvernement ne s'opposera aux efforts déployés pour obtenir une solution rapide et durable. Une telle solution doit se fonder sur la justice, le droit à l'autodétermination et le droit de tous les Etats du Moyen-Orient d'exister dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Traitant de la question de la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, prévue dans la résolution 43/176 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale, le rapport du Secrétaire général, qui figure dans le document A/44/731 du 16 novembre 1989, révèle que toutes les parties directement intéressées au conflit, à l'exception d'Israël, sont prêtes à entamer un processus de paix, sous les auspices des Nations Unies. Ma délégation est de l'avis du Secrétaire général lorsqu'il exprime sa consternation dans les termes suivants :

"Ceci est d'autant plus regrettable que cette résolution ... avait recueilli un appui bien plus large que les résolutions antérieures concernant la convocation d'une conférence internationale. Le vote en faveur de la résolution 43/176 de l'Assemblée générale traduisait l'appui de la communauté

internationale à la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien, en particulier le droit à l'autodétermination." (A/44/731, par. 5)

Il est regrettable de laisser passer des occasions de ce genre, particulièrement à un moment où la situation dans les territoires occupés est si alarmante. La communauté internationale doit exercer son influence pour appuyer la convocation de la Conférence internationale de paix sous les auspices des Nations Unies. Tous les pays doivent assumer leurs responsabilités pour parvenir à cette fin.

Alors que le processus de paix chancelle, le monde suit avec angoisse le soulèvement justifié des Palestiniens dans les territoires occupés. les Palestiniens, principales victimes de la question du Moyen-Orient, affrontent courageusement les mesures impitoyables prises par la puissance occupante. Il est inutile d'énumérer les détails de l'oppression dont souffre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Un bref regard sur le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/44/13) ou sur le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/44/599) suffit pour se rendre compte de la situation tragique dans laquelle se trouve le peuple palestinien. Il y a pourtant eu tant de résolutions qui condamnent les politiques et pratiques inacceptables d'Israël, la dernière en date étant la résolution 44/2 du 13 octobre 1989 de l'Assemblée générale. Plusieurs projets de résolution condamnant les pratiques israéliennes, adoptés par la Commission politique spéciale la semaine dernière, ont été généralement approuvés et seront présentés à l'Assemblée. Il y en aura d'autres. Le message de l'écrasante majorité des Nations Unies n'est-il pas clair? Combien de temps encore doit-on condamner les pratiques israéliennes avant que l'indignation de la communauté internationale soit entendue?

Nous demandons une fois de plus au Gouvernement d'Israël de mettre fin à ses dures mesures de répression dans les territoires occupés; de se montrer à la hauteur de ses obligations morales et juridiques et de cesser de violer les droits de l'homme du peuple palestinien; de reconnaître les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit inaliénable à l'autodétermination; et d'engager des négociations significatives avec les véritables représentants du peuple palestinien et les autres parties directement intéressées au cours d'une conférence internationale de paix, en vue de trouver une solution politique au conflit.

Avant de conclure, je voudrais déclarer une fois de plus que la tragédie du Liban est un autre sujet de grave préoccupation pour la Turquie. A un moment où se levaient des espoirs à la suite des tentatives de l'Arabie saoudite, de l'Algérie et du Maroc en vue de trouver un moyen pacifique de mettre fin aux longues tortures de cette nation, l'ombre sinistre de la haine s'est une fois de plus étendue sur elle. La Turquie condamne vigoureusement le lâche attentat contre le Président Moawad et partage le sentiment d'horreur et de tristesse du peuple libanais pour sa perte tragique. Nous souhaitons sincèrement voir rapidement le retour de la paix, de l'unité et de la stabilité au Liban, grâce aux efforts du peuple libanais, sous la conduite de son nouveau président élu.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) (interprétation de l'arabe):

L'amélioration du climat politique international et les signes précurseurs d'espoir ne sont, hélas, pas présents partout. Au Moyen-Orient, en effet, malgré les appels et condamnations véhémentes et réitérées adressés par la communauté internationale à Israël, notamment par le biais de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, nulle amélioration n'est intervenue dans la situation dans cette partie du monde. En fait, le danger continue de planer sur cette région à cause d'Israël. Il est donc aujourd'hui plus nécessaire que jamais d'adopter des mesures appropriées pour prévenir l'exacerbation de la situation. Nous devons aussi faire preuve de bonne foi, de courage et de détermination pour aider le peuple palestinien qui souffre depuis plus de 40 ans de l'occupation, du déplacement de ses populations et du déni de ses droits. Ce peuple a longtemps patienté pour que la communauté internationale lui fasse rendre justice, malgré la brutalité de l'occupation. Lorsque sa patience a été épuisée et ses espoirs déçus, il ne lui est plus resté d'autre solution que de s'opposer à la tyrannie par de

M, Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

nouveaux moyens. C'est ainsi qu'au début de décembre 1987, a commencé le soulèvement populaire face à l'occupation israélienne, soulèvement qui incarnait les plus nobles valeurs de résistance et d'opposition à l'occupation.

Le peuple palestinien s'est généreusement sacrifié. Il a fait preuve de courage et d'héroïsme authentiques, tiré de ses valeurs traditionnelles, serrant les rangs dans un effort pour obtenir reconnaissance de ses droits inaliénables à l'instauration d'un Etat palestinien indépendant avec pour capitale la ville de Al Qods.

L'Assemblée générale devrait maintenant réaffirmer la nécessité de trouver une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient fondée sur la justice et l'équité, par la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, et à laquelle participeraient toutes les parties concernées, notamment l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien. La conférence devrait concentrer son attention sur les principes énoncés au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 43/176 adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1988.

Le message de paix adressé par le Président de l'Etat palestinien, Yasser Arafat, au cours de la dernière session de cette assemblée est la preuve des tentatives sérieuses et sincères faites par l'Organisation de libération de la Palestine afin de créer des conditions propices à la paix. Nous ne pouvons donc ici que lancer un appel pressant à ceux qui sont à même d'influencer la partie qui a fait obstacle jusqu'ici à la paix pour l'obliger à réagir aux efforts déployés et à contribuer à l'établissement d'une paix globale, juste et durable dans la région, fondée sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien et le retrait total de tous les territoires arabes occupés.

Tout en appuyant les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, et tous les efforts internationaux, la Mauritanie reste vivement préoccupée par la tension qui prévaut dans cette partie du monde. Nous pensons qu'il faudrait profiter du climat international propice pour parvenir à la solution du problème du Moyen-Orient. Il incombe aux Nations Unies de faire usage de son énorme potentiel pour faire régner la paix dans cette partie du monde en déployant tous les efforts possibles en vue de la convocation d'une conférence internationale.

M. STRESOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République populaire de Bulgarie est profondément préoccupée par le fait que le conflit du Moyen-Orient reste l'une des sources les plus graves de tension dans le monde, en dépit des efforts constants de la communauté internationale reflétés dans de nombreuses résolutions des Nations Unies. Le caractère aigu et la portée de ce conflit sont particulièrement frappants lorsqu'on les considère sur la toile de fond de l'état actuel des affaires internationales, où un grand nombre de sources de tension régionales sont sur le point d'être supprimées par des moyens politiques.

Chacun sait que la question palestinienne est au coeur de la crise du Moyen-Orient. La paix et la stabilité dans la région sont impensables si on ne trouve pas une solution juste à cette question. C'est pourquoi toute tentative de méconnaître les intérêts du peuple arabe de Palestine par le biais de transactions séparées ou d'ignorer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui est le seul représentant légitime de ce peuple, empêchera en fait de résoudre le conflit.

Le soulèvement héroïque du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés par Israël dure depuis plus de deux ans déjà. L'Intifada est l'expression vivante de la lutte du peuple arabe de Palestine pour ses droits légitimes à l'indépendance et à l'autodétermination, y compris le droit à un Etat souverain. Chaque jour, on apprend qu'il y a eu de nouvelles victimes et que de nouvelles mesures de répression ont été prises par les forces d'occupation. L'histoire de l'humanité a prouvé de façon répétée que la répression et la terreur ne peuvent pas détruire les aspirations d'une nation à la liberté et à l'indépendance.

Ce n'est pas seulement la situation dans les territoires arabes occupés qui appelle notre attention, mais aussi celle qui existe au Liban, d'où nous parviennent des nouvelles concernant des effusions de sang, des victimes civiles et des destructions. La Bulgarie s'est félicitée des accords récents intervenus entre les factions libanaises, réalisés grâce aux efforts du Haut Comité tripartite de la Lique des Etats arabes, et a exprimé l'espoir qu'ils apporteraient la paix à cette terre troublée. Malheureusement, cet espoir a été déçu. Nous avons été atterrés par l'assassinat du Président Moawad. La Bulgarie condamne vigoureusement cet acte brutal. Nous espérons que le Président nouvellement élu obtiendra l'appui nécessaire dans ses efforts visant à mener le Liban à la paix. Le plus important maintenant, c'est de ne plus recourir à la violence, ce qui risquerait d'interrompre le dialogue politique. Afin d'apporter la paix à cette terre éprouvée, il serait cependant nécessaire avant tout de mettre en oeuvre les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de ce territoire. La restoration de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban n'ont que trop tardé.

La République populaire de Bulgarie est convaincue qu'il est d'une importance primordiale de rechercher une solution globale, pacifique, juste et durable au conflit arabo-israélien. Cette solution devrait être basée sur le principe

généralement reconnu de l'inadmissibilité de l'acquisition de terres étrangères par l'agression, ce qui veut dire qu'Israël doit effectuer un retrait complet et inconditionnel de l'ensemble des territoires arabes occupés en 1967. Une solution au conflit n'est possible que si le peuple arabe de Palestine se voit accorder le droit à l'autodétermination et si tous les Etats de la région, y compris Israël, se voient garantir le droit au libre développement et un avenir sûr.

Cette approche bénéficie d'un ferme appui aux Nations Unies et a été énoncée dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. A notre avis, qui est partagé par l'immense majorité des pays, la façon la plus appropriée de résoudre le conflit du Moyen-Orient est de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale à laquelle participeraient tous les Etats intéressés, y compris l'Organisation de libération de la Palestine au nom de l'Etat de Palestine, de même que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous sommes convaincus que les changements positifs survenus dans les affaires internationales ont créé des conditions favorables pour un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. De nouvelles possibilités à cet égard sont apparues du fait des décisions historiques de la dix-neuvième session du Congrès national palestinien, qui s'est tenue à Alger et qui a apporté la preuve convaincante de ce que l'OLP est prête à adopter une approche constructive à l'égard du règlement de la question palestinienne.

Nous espérons que ces possibilités seront mises à profit et que d'autres Etats mêlés au conflit feront preuve de la sagesse et du réalisme politique nécessaires pour trouver une solution mutuellement acceptable.

La République populaire de Bulgarie se félicite du rôle croissant que jouent les Nations Unies dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits régionaux et l'élimination des sources de tension. Les Nations Unies bénéficieront toujours de l'appui entier et actif de mon pays, afin que le Moyen-Orient cesse d'être une région d'affrontement armé et de contradictions et devienne une zone de paix et de compréhension.

M. CHORNYY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Les discussions qui ont eu lieu au cours de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale confirment de façon convaincante que l'assainissement du climat international par le développement du dialogue et le renfercement du principe de la primauté du droit et des valeurs humaines touche

M. Chornyy (RSS d'Ukraine)

pratiquement toutes les sphères de la diplomatie multilatérale et a des répercussions positives sur l'attitude des Etats Membres envers le règlement de conflits régionaux de longue durée. Malheureusement, le vent des changements positifs dans la vie internationale n'a eu qu'un effet très faible sur la situation qui existe au Moyen-Orient. Le Moyen-Orient a toujours été et continue d'être un des points névralgiques du monde et un foyer de tension dangereux.

Les phases périodiques d'instabilité dans cette région et les poussées d'affrontement et d'extrémisme confirment une vérité évidente pour beaucoup, à savoir qu'il n'est d'autre solution à ce problème que politique. Les mesures militaires et la force armée non seulement n'ont pas mené à un règlement au Moyen-Orient mais ont même contribué à l'accumulation de facteurs nouveaux qui compliquent le mouvement vers la paix et la stabilité.

Le conflit arabo-israélien prend actuellement un caractère particulièrement inquiétant étant donné la course effrénée aux armements dans laquelle est entré le Moyen-Orient. Les armes de destruction massive qui s'y sont accumulées menacent l'existence même des Etats et des peuples de la région, sapent le système général de paix et de sécurité créé grâce aux efforts des Nations Unies et représentent un danger pour le monde entier.

Naturellement, les approches nouvelles se frayent un chemin également dans cette région. Il s'agit surtout de la position constructive et réaliste de l'OLP adoptée à Alger à la session extraordinaire du Conseil national palestinien. La reconnaissance par l'OLP du droit de l'Etat d'Israël à une existence sûre, sa volonté de négocier avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale, sa renonciation à toutes les formes de terrorisme ont été approuvées par la Conférence arabe au sommet de Casablanca et accueillies positivement par la communauté internationale. La RSS d'Ukraine appuie activement la position de l'OLP et y voit un pas important vers un règlement du problème du Moyen-Orient.

Malheureusement, il n'y a toujours pas eu de la part d'Israël de réponse qui soit à l'avenant. La réponse d'Israël a été le renforcement de la répression dans les territoires occupés et, sur le plan politique, la présentation du prétendu plan Shamir, qui méconnaît l'un des postulats fondamentaux de la coexistence pacifique dans le monde d'aujourd'hui, à savoir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Les milieux dirigeants d'Israël continuent de s'efforcer de garder le contrôle sur les territoires palestiniens et autres territoires arabes. Comme le relève le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation,

"La situation au Moyen-Orient demeure extrêmement préoccupante...
L'espoir d'une progression rapide du processus de paix ... a malheureusement fait place, chez les parties concernées, à la méfiance et au doute."

(A/44/1, p. 7)

La persistance de cette impasse a entraîné la détérioration de la situation dans les territoires occupés. Les politiques et pratiques israéliennes à l'égard de la population des territoires occupés ont été condamnées sans équivoque par la communauté internationale. Néanmoins, Israël a choisi d'ignorer cette position très clairement exprimée et exposée à plusieurs reprises dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Au moment où les Nations Unies, par la proclamation de la Décennie du droit international, viennent de faire la preuve de la volonté de la communauté internationale de renforcer la primauté du droit, le problème du respect, par Israël, des engagements qu'il a pris en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre se pose aujourd'hui avec une acuité particulière.

Les événements nous convainquent donc une fois de plus que seul un règlement politique d'ensemble englobant tous les aspects du conflit du Moyen-Orient peut assurer la défense effective des droits de l'homme tant des Palestiniens que des citoyens israéliens. La force militaire ne peut garantir une solution stable et à long terme des problèmes politiques. Il faut rétablir le plus tôt possible le processus de négociations véritables au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et compte pleinement tenu des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à

l'autodétermination. Tout atermoiemement risque d'avoir des conséquences extrêmement graves. Nous partageons pleinement l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur la question :

"Je suis ... profondément préoccupé par le fait que le temps passe et qu'on va peut-être laisser échapper les occasions qui se sont dessinées au cours des 12 derniers mois." (A/44/731, par. 7)

En raison du caractère extrêmement complexe du conflit du Moyen-Orient, le processus de négociation doit nécessairement revêtir plusieurs aspects différents. Il peut comprendre des efforts tendant à établir et développer un dialogue bilatéral et multilatéral. Les initiatives de pays et d'organisations régionales, telle la Ligue des Etats arabes, et le rôle actif du Conseil de sécurité et de ses membres permanents seraient à cet égard d'une extrême importance.

De l'avis de la RSS d'Ukraine, étant donné le caractère extrêmement tendu de la situation, la base solide d'un tel processus devrait être la convocation, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, l'objectif étant de parvenir à un règlement d'ensemble du problème du Moyen-Orient. L'examen de la question de la préparation d'une conférence internationale au cours d'une réunion du Conseil de sécurité imprimerait sans aucun doute un élan au processus de paix.

Le principe de la liberté du choix social et politique, que nous estimons être l'un des principes fondamentaux des relations internationales, suppose que la possibilité de l'exercice de ce droit soit également accordée au peuple arabe de Palestine. La tenue, dans le contexte du processus de règlement d'ensemble et sous contrôle international efficace, d'élections libres et justes dans les territoires occupés, y compris dans Jérusalem-Est, pourrait constituer un pas dans cette direction.

Dans le contexte global des problèmes du Moyen-Orient, la situation au Liban continue de nous préoccuper particulièrement. La RSS d'Ukraine n'a cessé d'appuyer les démarches susceptibles d'amener un arrêt des activités militaires dans ce pays. C'est avec douleur et inquiétude que nous avons appris la mort de M. René Moawad, Président légalement élu du Liban. Cet événénement tragique risque de provoquer de nouvelles frictions entre les partis et groupes libanais. Il faut empêcher cela. Nous demandons à toutes les parties libanaises de faire montre de

M. Chornyy (RSS d'Ukraine)

bon sens et de retenue et de recourir uniquement à des moyens politiques. Il est indispensable de consacrer les résultats obtenus grâce aux efforts de médiation du Comité tripartite de la Lique des Etats arabes et à la position constructive de pays arabes et d'autres pays. Comme l'a déclaré le Président du Conseil de sécurité le 22 novembre dernier,

"Les institutions démocratiques libanaises doivent être résolument soutenues et le processus de réconciliation nationale doit se poursuivre. C'est la seule manière de rétablir pleinement l'unité nationale libanaise."

(S/PV.2894, p. 3)

Le Moyen-Orient et tous les peuples qui y habitent devraient dépasser le seuil de la haine et des affrontements. C'est un pas difficile à franchir mais qui, une fois franchi, ouvrira la voie à la sécurité mutuelle, à la coopération économique et à l'enrichissement spirituel mutuel. Ce n'est qu'une fois résolu le problème principal au stade actuel - jeter les bases d'un règlement général - qu'il sera possible de passer à la solution pratique des autres problèmes complexes de la région.

Mlle WILLBERG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : C'est avec un sentiment de frustration que la Nouvelle-Zélande prend la parole au titre du point à l'examen. Alors que 1988 tirait à sa fin, il avait semblé que l'on pouvait espérer que 1989 verrait se réaliser des progrès sur ce différend de longue date. En dépit des efforts déployés par un grand nombre et de la volonté déclarée de tous, cela n'a cependant pas été le cas.

La Nouvelle-Zélande a toujours soutenu que, avant qu'une solution négociée puisse être réalisée, les parties intéressées devaient faire clairement la preuve de leur volonté d'aboutir à une paix juste et durable. C'est pourquoi nous nous sommes félicités des résultats de la réunion du Conseil national palestinien tenue à Alger l'an dernier et, en particulier, de la déclaration faite en décembre par M. Arafat, indiquant que le Conseil national palestinien reconnaissait explicitement l'existence d'Israël. C'étaient là des signes évidents de mouvement, qui ouvraient la porte à la possibilité de négociations.

De l'avis de la Nouvelle-Zélande, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent la base d'un règlement global au Moyen-Orient. Nous savons tous que ces résolutions réaffirment le droit de chaque Etat de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces ou des

Mlle Willberg (Nouvelle-Zélande)

actes de force. Israël a ce droit. Nous regrettons la réticence de certains des voisins d'Israël à reconnaître clairement ce droit. Ces résolutions mettent également l'accent sur l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la querre. En droit international, Israël n'a aucun droit sur les territoires occupés. L'aval palestinien de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité fournit une base solide d'un règlement qui reconnaisse les droits et les aspirations de cette partie au différend. Malheureusement, les espoirs actuels semblent se dissiper en raison de l'impasse politique et de l'immobilisme israélien. Nous tenons à redire une fois encore que, sans la volonté d'envisager de faire des concessions de part et d'autre, il ne saurait y avoir de solution négociée. Nous attendons qu'Israël donne des signes indiquant qu'il veut sincèrement la paix. Il existe toute une série de propositions de paix et de sérieux efforts sont en cours, mais la réalisation de tout progrès réel exige une volonté politique. Jusqu'à présent, on n'a pas suffisamment progressé sur la voie d'un règlement négocié traitant de tous les aspects de la question palestinienne et, pour les Palestiniens, cela doit nécessairement comprendre l'élément fondamental du droit à l'autodétermination et à un foyer national, si telle est leur volonté.

Mlle Willberg (Nouvelle-Zélande)

Dans l'intervalle, Israël continue d'appliquer des mesures pour consolider son emprise dans les territoires occupés. La Nouvelle-Zélande n'accepte pas la validité de l'annexion par Israël de Jérusalem-Est, non plus que la création continue de colonies de peuplement dans les territoires occupés et l'empiètement qu'elles représentent. Nous ne pouvons non plus accepter la façon dont les Israéliens s'emploient à contenir l'Intifada. Nous sommes profondément préoccupés par les rapports de ceux qui surveillent l'application des droits de l'homme et de tous ceux qui offrent des services humanitaires au peuple palestinien, rapports qui parlent d'intimidation. Nous jugeons inacceptables les pratiques israéliennes de fermeture des écoles et autres établissements d'enseignement, de démolition des maisons et d'imposition de sanctions économiques et autres formes de châtiments collectifs. Les mesures de répression prises contre le village de Beit Sahour par les autorités israéliennes ont été largement condamnées. La communauté internationale a été unanime cette année à condamner la pratique israélienne continue de déportation, en violation du droit international. En tant que puissance occupante, Israël doit accepter de jure l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève et d'en appliquer pleinement les dispositions.

Nous estimons que l'Intifada est un soulèvement spontané par lequel le peuple palestinien montre son rejet de 22 années d'occupation israélienne et son désir de prendre en main sa propre destinée. Le soulèvement n'accuse aucun signe d'essoufflement; de fait, au cours des derniers mois, il s'est intensifié. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'une simple question de maintien de l'ordre. Il s'agit essentiellement d'une question politique fondamentale qu'Israël doit assumer.

Israël souhaite des négociations avec des représentants acceptables du peuple palestinien. Or ceux qui ont une position de leadership dans les territoires occupés se trouvent eux-mêmes soit placés en détention soit expulsés de leurs foyers. C'est aux Palestiniens de décider qui doit représenter les Palestiniens. Nous devons rappeler à Israël que dans une négociation de paix, on ne peut pas, en fin de compte, ne traiter qu'avec ses amis. Rien ne peut se substituer à des négociations directes avec les dirigeants palestiniens authentiques. Elles doivent inclure l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Si Israël acceptait cette donnée, cela ferait renaître un espoir de paix. Une telle décision serait à l'avenant des initiatives constructives de l'OLP l'année dernière.

Mlle Willberg (Nouvelle-Zélande)

Certes, la Nouvelle-Zélande n'est pas une partie principale au différend, mais nous nous sentons concernés parce que nous reconnaissons l'importance de la région pour la stabilité mondiale. Au cours de l'année, des progrès ont été enregistrés dans de nombreuses questions internationales. Une mesure importante a été prise cette année en ce qui concerne une autre question dont les Nations Unies étaient saisies depuis longtemps, à savoir la question de Namibie. Le nouveau climat international reflète une volonté des parties aux conflits régionaux et des deux superpuissances de parvenir à des règlements négociés et de rechercher la paix et la justice. Au moment où les barrières s'effondrent dans le monde entier et où les sentiments d'hostilité semblent toujours plus anachroniques, nous nous tournons vers les parties au différend pour leur demander de saisir l'occasion offerte par ce nouveau climat. Le processus de paix se trouve à un stade critique car les possibilités de progrès sont là. Nous appelons les parties au différend, et Israël en particulier, à saisir cette occasion. Si elles ne le font pas, elles assumeront une lourde responsabilité; si elles ne le font pas, la paix s'éloignera d'autant.

Les Nations Unies ont un rôle constructif à jouer. La convocation d'une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens – et cela inclut automatiquement l'OLP – et de tous ceux qui peuvent contribuer à des résultats fructueux, ouvrira la voie à un règlement négocié. Pratiquement tout le monde appuie ce concept mais, comme le fait observer le Secrétaire général, il n'y a pas encore d'accord suffisant pour permettre la convocation de cette conférence. Nous appuyons les efforts constants du Secrétaire général dans ce domaine.

Comme nous l'avons déjà dit ici même, la paix et la justice pour Israël ne peuvent qu'aller de pair avec la paix et la justice pour les Palestiniens. Nous pensons que c'est par un règlement pacifique du différend, fondé sur la reconnaissance de droits mutuels, que les interêts à long terme d'Israël seront le mieux servis. Nous comptons maintenant sur un mouvement constructif de la part de toutes les parties au différend.

La séance est levée à 20 heures.